

Différences

mrap

MOUVEMENT CONTRE LE RACISME ET POUR L'AMITIE ENTRE LES PEUPLES

N° 248 - OCT.-NOV.-DEC. 2003 - TRIMESTRIEL



NOTRE DOSSIER :

**L'extrême droite
en France et en Europe**



ENSEMBLE, REFUSONS
LE MUR DE SEPARATION
RACISTE

International

Non au mur
de séparation
raciste



Immigration

Où en sont les projets
de lois sur l'asile
et l'immigration
en France ?



Mémoire

17 octobre 1961 :
La bataille
de Paris



International

Sortir Mumia
Abu-Jamal du
couloir de la mort...

Kiosque 2**Edito** 3**Immigration** 4

■ Où en sont les projets de loi sur l'asile et l'immigration en France ?

Discrimination 6

■ Antisémitisme : les vrais enjeux
■ Politique : à la couleur de l'égalité

Dossier 7

■ Elections européennes : où en est l'extrême droite ?
■ Extrême droite : interview de Gilles Ivaldi
■ Languedoc, PACA, Alsace, Bretagne, Nord
■ Des rhinocéros au paradis
■ Historique et état actuel de l'extrême droite en Europe

Mémoire 16

■ 17 octobre 1961 : la bataille de Paris

Vidéotheque 18

■ La sélection du MRAP

International 19

■ Le patrimoine de l'humanité
■ États-Unis : sortir Mumia Abu-Jamal du couloir de la mort...
■ Non au mur de séparation raciste
■ Délégation en Palestine : exposition de photos

43, bd de Magenta - 75010 PARIS
Téléphone : 01 53 38 99 99
Télécopie : 01 40 40 90 98
E-mail : journal.differences@free.fr

6 € le numéro • Abonnement : 21 € (4 numéros par an). Collectif de direction • Différences • Directeur de publication : Mouloud Aounit • Coordinateur responsable rédaction (*) : J.-C. Dulieu • Responsable productions (*) : S. Goldberg • Administratrice (*) : M.-A. Butez • Impression : Impressions J.-M. Bordessoules - Téléphone : 05 46 59 01 32 • Commission paritaire : n° 0108H82681 • Dépôt légal : 10/2003 •

(*) - Bénévoles

Courrier des Lecteurs

« Je profite de l'occasion pour te dire, à toi et à toute l'équipe de Différences, tout le bien que je pense de votre travail. Très amicalement. »

Bernard Mugnier
Annecy (74)

« Je suis depuis sa naissance abonné à Différences, et adhérent du Mrap depuis 40 ans, je ne peux que féliciter de la qualité de sa nouvelle présentation (contenu, discussion, information, maquette), et j'y joins (papier ci-contre) un abonnement pour un ami. »

P. Fonternieu
Florac (48)

Kiosque**Un train pour chez nous**

Un livre édité par les Editions Thierry Magnier, 2001, 13,49 €. Auteurs : Azouz Begag et Catherine Louis.

« En France, parfois on se moque de lui comme s'il n'était personne, mais ici au village, il est quelqu'un avec une histoire, une terre, des amis. Il n'aura plus peur de sortir la nuit ». Azouz Begag, né en France de parents venus d'Algérie, nous parle de son père : main dans la main, envers et contre tout la fierté d'avoir été son enfant. « Un train pour chez nous » raconte le voyage annuel de Marseille vers les vacances familiales à Sétif. Les parents y ont vécu leur enfance, et se sont rencontrés à El Ouricia, dans la « ferme du colon français où ils ont travaillé, souffert... ». Un album au graphisme recherché, à la manière des carnets de voyage : retouche de cartes postales anciennes, collages, calligraphies... Une vision émouvante, qui nous laisse songeur sur les liens entre l'Algérie et la France. Comme tout pourrait être moins compliqué ! Une lecture pour tous, à partir de neuf-dix ans.

Vous qui entrez ici

Auteur : Maurice Cling
Prix : 22,11 €.

Le récit de Maurice Cling est celui d'un enfant, élève de quatrième à Paris, portant l'étoile jaune, et de sa vie quotidienne, persécuté puis déporté. Maurice Cling, élevé dans la religion juive par des parents d'origine roumaine, est arrêté à l'école Lavoisier en mai 1944. Il sera déporté avec ses parents et son frère aîné qui seront assassinés à

Auschwitz, dans le cadre de la « solution finale ». Il est au nombre des rares enfants et adolescents qui, rescapés, peuvent témoigner. L'essentiel de son ouvrage est consacré à sa déportation à Auschwitz, puis à Dachau (en 1945) et à ses deux évacuations, avant sa libération au Tyrol par les troupes US, en avril 1945.

Ce témoignage est d'autant plus précis – et émouvant – qu'il reprend très fidèlement des notes détaillées, écrites par le jeune Maurice Cling, à son retour, à l'âge de seize ans ; d'où une abondance de détails que le temps aurait nécessairement effacé. Ces notes seront déposées au centre de documentation juive contemporaine.

Maurice Cling est né en 1929, à Paris. Actif depuis des décennies à l'Amicale d'Auschwitz, il est également président délégué de la FNDIRP et membre du conseil d'administration de la fondation pour la mémoire et la déportation.

Maurice Cling,
10, rue Henri-Becque, 75013 Paris.
Tél. : 01 45 89 45 77.

La déportation dans les camps nazis

Auteur : Fondation pour la Mémoire et la Déportation
Prix : 7 €.

Un nouvel outil pédagogique souhaité par la Fondation pour la Mémoire de la Déportation vient de voir le jour. Confiée à Agnès Triebel, cette brochure présente l'essentiel en quarante-six pages, abondamment illustrées de photographies d'archives et de dessins.

Ecrire pour les douze-quinze ans sur un phénomène tel que la Déportation comporte bien des écueils : simplification hâtive, risque d'appauvrissement historique ou, à l'inverse, accumulation d'é-



léments nuisant à la compréhension d'ensemble. Ces écueils sont ici évités, de même que la tentation du recours abusif à une sensiblerie outrancière qui aurait confisqué leur propre réflexion aux lecteurs.

L'ensemble est clair, s'appuie sur des données historiques permettant d'éclaircir les mécanismes, tout en donnant une vision du vécu des déportés. Cartes, chronologie, lexique et encadrés complètent les explications.

L'ouvrage présente successivement les conséquences de la Première Guerre Mondiale, les fondements doctrinaux du nazisme et de son ascension, la mise en place des instruments de la dictature, le système concentrationnaire, l'extermination systématique des juifs et tziganes, et la vie quotidienne dans les camps, les diverses catégories de détenus, la déportation partie de France, la fin des camps et de procès de Nuremberg.

C'est donc bien un livre d'histoire, mais un livre que la préface de Marie-José Chombart de Lauwe place résolument sous le signe de l'avenir.

Commande à la Fondation pour la Mémoire et la Déportation,
30, boulevard des Invalides,
75007 Paris.
Tél. : 01 47 05 81 27.

**Edito****20^e anniversaire de la marche pour l'égalité et contre le racisme**

de Mouloud Aounit
Secrétaire général

Le 3 décembre 2003, nous célébrerons le 20^e anniversaire de la marche pour l'égalité et contre le racisme, dite « Marche des beurs ». Ce jour là, 100 000 personnes, à Paris, accueilleront dans une liesse inattendue les 39 marcheurs emmenés par Toumi Djajja le jeune président de Sos-Minguettes blessé par un policier, et du père Christian Delorme. Cette marche, ils l'ont voulue pacifiste et exigeante face à l'inflation de violences racistes et policières faites aux jeunes des banlieues dans une France où émergeait dans la sphère politique le Front National avec ses thèmes favoris : insécurité urbaine, violence des banlieues, etc. Ces marcheurs ont voulu crier leur soif de reconnaissance, de justice, de droit et de respect selon le modèle non-violent initié par Martin Luther King, sur les quelques 1 000 km du parcours initié le 15 octobre à Marseille.

Avec humour et insolence, ils ont chanté « Douce France », la chanson de Charles Trenet, comme antidote au climat délétère régnant où le racisme, les discriminations quotidiennes, les humiliations, la mal vie, étaient la condition quotidienne de ces enfants dits de la « deuxième génération ». Durant ce périple, bravant le froid, l'indifférence et l'hostilité, ils ont clamé à la France entière leur exigence d'égalité, de citoyenneté, mais ils ont aussi demandé la reconnaissance de la contribution de leur parents au patrimoine économique, historique et culturel français.

C'est là tout le sens de leurs revendications, allant de l'arrêt des violences racistes et policières à l'abrogation de la double peine, de l'exigence du titre de séjour de 10 ans au droit de vote et à l'arrêt des pratiques discriminatoires. Ils ont voulu faire prendre conscience de la richesse et de la chance que représente pour la France l'immigration, et ce en banalisant durant tout le long de leur marche le message : « la France est comme une mobylette, pour avancer elle a besoin de mélange ». Ce qui donnera naissance à une autre marche l'année suivante : « Convergence 84 ».

Cette marche est et restera un acte fondateur de l'émergence dans l'espace public français de la visibilité des jeunes issus de l'immigration. La France les découvre vraiment à leur arrivée à Paris et les accompagne triomphalement dans leur traversée de la Capitale. « Beur » est soudain « beautiful ». Coup de cœur de la République dont on pouvait espérer le meilleur. En effet, à Paris, le 3 décembre 1983, François Mitterrand accueille les marcheurs à l'Élysée. Il leur promet, en prenant à témoin la France entière, l'extension à tous les immigrés de la carte de séjour de 10 ans, l'assurance que les violences racistes seront désormais considérées comme des infractions spécifiques, et s'engage à répondre à la revendication du droit de vote des étrangers aux élections municipales. Mais il pouvait aussi en sortir le pire en promesses d'égalité non tenues, en non reconnaissance de la mémoire, de l'histoire, de la Citoyenneté partagée.

20 ans après, que reste-t-il du message et de l'héritage de la Marche ? Hélas, la déception est de rigueur : le droit de vote et la lutte contre les discriminations restent un combat inachevé. Paradoxe : la double peine est assouplie par un ministre de l'intérieur qui vient de fragiliser le seul véritable acquis de cette marche, à savoir le titre de séjour de 10 ans. **Il reste que cette marche est et restera une page importante à écrire de l'histoire de l'immigration et de la société française toute entière, un héritage qui reste encore à accomplir.**

**BULLETIN D'ABONNEMENT PROMOTIONNEL DE « DIFFÉRENCES »**

• International • Dossier • Education
• Juridique • Immigration • Histoire...

Renvoyez ce bulletin d'abonnement à l'adresse suivante :
Différences, 43 bd de Magenta, 75010 PARIS

4 numéros pour 12 € seulement !

Oui, je profite de l'offre de la revue Différences. Je recevrai les quatre numéros à l'adresse suivante :

NOM : PRÉNOM : PROFESSION :

ADRESSE :

Ci-joint mon règlement de 12 € par chèque à l'ordre de Différences.

Après le vote de l'Assemblée Nationale : Où en sont les projets de loi sur l'asile et l'immigration en France ?

Par **B. Hettier**

(Secrétaire Nationale du MRAP)

Alors que le gouvernement français a entrepris de réformer les politiques d'asile et d'immigration de la France et que le processus législatif se trouve à mi-parcours après les votes intervenus à l'Assemblée Nationale le 5 juin sur l'Asile et le 9 juillet sur l'Immigration, il importe d'examiner au plus près non seulement les effets du débat législatif national mais aussi la corrélation étroite entre une procédure législative interne, à laquelle s'impose un corpus d'exigences démocratiques, et la poursuite à marches forcées, sur les mêmes questions, d'un processus législatif Européen, échappant pour l'essentiel au contrôle effectif des citoyens.

Règlements et Directives de l'UE sont transposés dans le droit français tandis que la loi nationale, sur nombre de questions, par des « faits accomplis », tire vers le bas le plus petit commun dénominateur Européen.

La réforme de l'Asile en France

Le projet, adopté le 5 juin 2003 par l'Assemblée nationale, était enregistré le 10 juin au Sénat, en tant que projet n° 340.

La Coordination Nationale du Droit d'Asile - CFDA, dont fait partie le MRAP, s'était félicitée de la volonté d'abord affichée par le gouvernement de réduire le temps de traitement des dossiers et de créer un « guichet



Grève de la faim à Lille.

unique » pour les demandes de statut de réfugié et d'asile territorial (documents CFDA disponibles à : <http://www.forumrefugies.org/pages/dossier.htm>). Mais bien différent a été le projet présenté à l'Assemblée. Conformément au projet gouvernemental, l'OFPRA et la CRR constituent bien le « Guichet unique » de traitement de l'ensemble des demandes d'asile conventionnel et de protection subsidiaire (remplaçant l'asile territorial) ; la loi française intègre enfin la notion HCR d' « agent de persécution » non étatique, deux dispositions demandées de longue date par les associations. Mais le texte tend globalement à réduire le champ d'application de la convention de Genève de 1951 (asile conventionnel) au profit d'une « protection subsidiaire » affaiblie. L'assemblée estampille les notions d'asile interne (« accès à une protection sur une partie du territoire [du] pays d'origine » art.1-III) et de « pays d'origine sûr » (« considéré comme tel s'il respecte les principes de la liberté, de la démocratie et de l'Etat de droit, ainsi que les droits de l'homme et les libertés fondamentales », art.6 modifiant l'art.8.2 de la loi n° 52-893 du 25 juillet 1952 relative au droit d'asile). A l'aune de ces changements, le vote d'un certain nombre d'amendements n'a permis de sauvegarder que très parcimonieusement certains acquis mis en péril par le projet gouvernemental : la tutelle de l'OFPRA reste dévolue aux Affaires Etrangères et non par-

tagée avec l'Intérieur. Le Délégué du Haut Commissariat aux Réfugiés des Nations Unies - HCR continue d'assister au Conseil d'administration de l'OFPRA qui se doit de faciliter sa mission de surveillance (art. 1 et 2). Si le HCR demeure au sein de la Commission de Recours de Réfugiés - CRR, instance d'appel de l'Office, il ne peut cependant qu'y proposer (et non plus désigner) un assesseur. L'article 1-II prévoit que le demandeur soit « mis en mesure de présenter les éléments à l'appui de sa demande ». Et pour contenir un peu les périls inhérents à l'asile interne, l'Assemblée a ajouté que « l'office tient compte des conditions générales prévalant dans cette partie du territoire et de la situation personnelle du demandeur au moment où il statue sur la demande d'asile » (art.1-III 3ème al.). Elle a aussi doté le conseil d'administration de l'OFPRA de « deux parlementaires » représentant l'Assemblée et le Sénat (art.2-1°). Parmi les trois personnalités qualifiées nommées par décret au sein du conseil d'administration de l'Office, l'une au moins doit représenter « les organismes participant à l'accueil et à la prise en charge des demandeurs d'asile et des réfugiés », (art.2-1° 3ème al.). Enfin c'est à l'OFPRA que revient d'établir et mettre à jour la liste des « pays d'origine sûrs », en attendant que la responsabilité en incombe à l'Union européenne. Participant d'une révision à la baisse des garanties de procédures, le nouvel article art.4-III, introduit par l'As-

semblée, prévoit que « le président et les présidents de sections peuvent, par ordonnance, régler les affaires dont la nature ne justifie pas l'intervention d'une formation collégiale », c'est à dire les recours « entachés d'une irrecevabilité manifeste non susceptible d'être couverte en cours d'instance » et les demandes qui ne présentent « aucun élément sérieux susceptible de remettre en cause les motifs de la décision du directeur de l'office ». Régression certaine par rapport aux prises de décisions collégiales antérieures. Enfin une nouvelle phrase de l'article 6, qui modifie le nouvel article 8-4° de la loi du 25 juillet 1952 sur l'asile, crée un nouveau cas de recours abusif aux procédures d'asile (donc irrecevable), à savoir « la demande d'asile présentée dans une collectivité d'outre-mer s'il apparaît qu'une même demande est en cours d'instruction dans un autre Etat membre de l'Union européenne ».

La « maîtrise de l'immigration et le séjour des étrangers en France »

Le 9 juillet 2003 était délibéré en séance publique, après déclaration d'urgence, le texte du projet de loi relatif à la maîtrise de l'immigration et au séjour des étrangers en France transmis dès le 10 juillet au Sénat où il est enregistré sous le n° 396 rectifié (sans calendrier d'examen annoncé).

Le projet de loi a été voté à l'unanimité dans ses parties relatives à la réforme de la « Double Peine », dont le MRAP avait souligné, en juin 2003, tant certaines avancées non négligeables (comme la protection des personnes arrivées en France avant l'âge de 13 ans) que de graves insuffisances (en particulier l'exigence de 20 ans de séjour régulier pour les célibataires). Un amendement d'origine parlementaire crée un nouveau cas d'assignation à résidence des malades (art.26-1) mais un autre porte de un à deux ans la durée de mariage ouvrant droit à la protection du conjoint de français contre l'éloignement du territoire français (art. 22).

Le reste du texte conserve les dispositions antérieurement dénoncées par le MRAP (analyse du 1-06-03), parfois légèrement atténuées mais le plus souvent aggravées par voie d'amendement.

L'Assemblée Nationale s'est d'abord livrée à un travail de réécriture et de réordonnement de certains articles sans en modifier le contenu. De plus, la nouvelle version souffre d'une moindre certitude dans la mesure où plusieurs dispositions sont retirées de la loi et renvoyées à des décrets ultérieurs. On constate une révision à la baisse des droits des étrangers dans les procédures de placement en rétention ou en zones d'attente.

Pour les bénéficiaires de plein droit de la carte temporaire (art.7), l'âge d'arrivée en France de 13 ans remplace celui de 10 ans (en cohérence avec la protection contre la double peine), tandis qu'est introduite une nouvelle formulation de l'obligation parentale « à la condition qu'il établisse contribuer effectivement à l'entretien et à l'éducation de l'enfant dans les conditions prévues par l'ar-

ticle 371-2 du code civil ». En matière d'accueil des étrangers dans une commune, le pouvoir d'intervention et de décision des maires est renforcé aux dépens de ceux de l'OMI et des préfets, ce qui ne peut manquer d'inquiéter, notamment concernant la commission du titre de séjour (art.9). La délivrance et le renouvellement de titres de séjours dépendront prioritairement d'une « obligation d'intégration » à laquelle ne correspond aucune définition des responsabilités et obligations de la société d'accueil. De nouvelles contraintes sont imposées aux transporteurs qui sont redevables d'amendes de 3 000 euros par passager s'ils ne mettent en place et utilisent « sur le lieu d'embarquement des passagers, un dispositif agréé de numérisation et de transmission, aux autorités françaises chargées du contrôle aux frontières, des documents de voyage et des visas » (art.15). En matière de répression de l'aide au séjour irrégulier, un grave retour en arrière est opéré, pour les conjoints qui ne sont plus protégés des poursuites « s'ils sont séparés de corps, ont été autorisés à résider séparément ou

lorsque la communauté de vie a cessé » (16-9°), tandis que - légère amélioration - les personnes physiques ou morales (associations), sont protégées des sanctions - lorsque l'acte reproché était, face à un danger actuel ou imminent, nécessaire à la sauvegarde de la vie ou de l'intégrité physique de l'étranger, sauf s'il y a disproportion entre les moyens employés et la gravité de la menace ou s'il a donné lieu à une contrepartie directe ou indirecte » (16-11°). La porte reste cependant grande ouverte à une multiplication de poursuites de plus en plus systématiques et brutales à l'encontre des « délinquants de la solidarité ». En cas de travail « au noir », il reste à souligner la pénalisation nouvelle du travailleur et non plus du seul employeur, (Titre I bis). A noter aussi la fin de l'accès automatique à la nationalité française pour les mineurs étrangers isolés (Titre II).

Enfin, l'article 1er nouveau crée pour le gouvernement l'obligation de déposer devant l'Assemblée avant le 15 novembre de chaque année un rapport sur les orientations de la poli-



tique d'immigration assorti de statistiques sur les titres de séjour et attestations d'accueil, le regroupement familial, l'asile et la protection subsidiaire, l'éloignement, une estimation des étrangers en situation irrégulière et, en particulier des « travailleurs clandestins », la lutte contre l'entrée et le séjour irréguliers, la collaboration avec les pays d'origine pour mettre en oeuvre une politique d'immigration « fondée sur le codéveloppement et le partenariat. » (Art.1er A nouveau).

(*) - Les numéros d'articles renvoient, sauf indication contraire, aux projets de loi dans leur version sénatoriale (<http://www.senat.fr/leg/index.html>).

Quelle « harmonisation » des politiques d'immigration et d'asile dans l'UE ?

La présidence Autrichienne de l'UE, en juillet 1998, avait fait tomber quelques tabous en soulignant la doctrine des cercles concentriques (pays d'origine, de transit et cibles de la migration) en matière de politiques d'immigration et sur la nécessaire transformation du droit d'asile, afin de s'éloigner d'un concept de protection fondées sur l'Etat de droit et de s'orienter davantage vers une gestion politique (quotas de réfugiés, partage du fardeau au sein de l'UE...).

Les déclarations du Sommet de Tempere d'octobre 1999, fixaient les lignes de force du calendrier de travail 1999-2004 : « amélioration de la cohérence des politiques intérieures et extérieures de l'Union » ainsi que « le partenariat avec les pays tiers concernés [...] élément déterminant du succès de cette politique », tout en réaffirmant « l'importance que l'Union et ses Etats membres attachent au respect absolu du droit de demander l'asile ».

Il revient à la Commission Européenne de présenter aux Etats membres (Conseil) des Communications dessinant des orientations politiques, concrétisées ensuite sous forme de projets de Directives (à transposer au niveau national) ou de Règlements (d'application directe). La navette, parfois très longue, entre Conseil et Commission aboutit à une érosion généralisée du minimum commun européen, loin des déclarations de Tempere et des affirmations d'égalité contenues dans la Charte des droits fondamentaux de l'UE.

L'harmonisation recherchée se heurte à l'affirmation de prérogatives nationales sous la forme de « clauses facultatives » non contraignantes, chaque fois qu'il s'agit de limiter des droits et des garanties (regroupement familial, résidents de longue durée, statut de réfugié, droit au travail des demandeurs d'asile...).

Elle rencontre moins d'oppositions dès lors qu'il s'agit de renforcement de politiques dissuasives et répressives. Tout d'abord pour tenter de réduire « l'attrait » exercé par l'UE

et de rendre son accès plus difficile (Règlement dit « Dublin II » sur l'Etat responsable de la demande d'asile, fichier EURODAC d'empreintes digitales de demandeurs d'asile et d'étrangers irréguliers, système d'information sur les visas-VIS en cours de création, révision à la baisse des conditions d'accueil des demandeurs d'asile en cas de demande trop tardive, « externalisation » du traitement des demande(ur)s d'asile, concepts tels que « pays d'origine sûrs », « asile interne », protection « subsidiaire »...). Egalement pour faciliter le rapatriement ou l'éloignement de tout demandeur d'asile débouté ou immigré irrégulier (notamment par la reconnaissance mutuelle des décisions d'éloignement, l'obtention de documents de voyage, l'organisation de « vols groupés » européens), ainsi que le contrôle opérationnel des frontières de l'« espace de liberté, de sécurité et de justice » que veut être l'Europe (Officiers de Liaison de l'Immigration - OLI, projet de création d'un corps UE de garde-frontières, opérations conjointes sur les frontières terrestres, maritimes et

aériennes, unités de réponse rapide en cas de « menace » constituée par un afflux massif de réfugiés...).

Un axe hautement prioritaire est de responsabiliser les Etats « sources » et de « transit » dans la protection des frontières extérieures de l'UE, par des politiques d'aide économique incitatives à la conclusion d'accords de « réadmission » (déjà en place dans les Accords de Cotonou avec les pays ACP).

La réforme des lois nationales constitue déjà, dans une large mesure, la mise en oeuvre, parfois anticipée (directives non encore adoptées) et souvent « au rabais » (niveaux de garanties moindres), de la législation européenne en cours de constitution. Exercer un contrôle démocratique exige désormais une vigilance accrue sur l'action des toutes les instances communautaires (<http://europa.eu.int/eurlex/fr/index.html>) et le renforcement des actions en réseaux citoyens transfrontières.

Antisémitisme : les vrais enjeux

Notre conviction que le sentiment anti-juif et ses manifestations violentes dans les milieux d'origine maghrébine est en très grande partie lié au conflit israélo-palestinien, les jeunes défavorisés s'identifiant naturellement à leurs frères arabes humiliés, est maintenant partagée par des représentants officiels de la communauté juive, dont le directeur de l'enseignement juif qui, sur RFI le 12 mai, a reconnu l'accroissement notable des incidents à partir du début de la deuxième Intifada. Je dis bien anti-juif (par assimilation des juifs français à ceux d'Israël) et non antisémite, restant persuadée que cela n'a aucun rapport avec ce que la France a connu jusqu'en 1944. Ce n'est, pour la plupart, le fruit d'aucune théorie, d'aucune réflexion.

Une enseignante raconte que le récit d'un ancien déporté juif sur les camps d'extermination a si profondément ému des élèves beurs d'un lycée de banlieue que cet intervenant les a conviés à un spectacle sur la vie concentrationnaire où ils se sont abominablement mal conduits. Cela me paraît significatif, indiquant des réflexes quasiment épidermiques qui devraient pouvoir disparaître à la faveur de dialogues prolongés, répétés. Vieille enseignante, j'avoue ne pas croire ceux qui geignent en affirmant que « l'on ne

peut plus parler de la Shoah ». Je l'ai fait abondamment autrefois en accompagnant mon intervention de la projection de « Nuit et Brouillard », et je ne vois absolument pas, quel que soit le milieu, l'impossibilité de le faire actuellement. Ce n'est pas une solution de changer les enfants juifs d'école, renforçant ainsi le communautarisme qui constitue une menace grave pour notre société. Le travail de propagande du Likoud a porté des fruits redoutables. Le conditionnement psychologique des juifs français – si facile quand on pense

à la fragilité psychique d'une population qui souffrira à jamais d'un traumatisme effroyable – a abouti à les persuader qu'ils étaient en danger, travail conforté par la parentèle établie en Israël, (victime, elle, d'atroces attentats), et abondamment relayé par la communauté juive des Etats-Unis, est gravissime. Il a créé des fractures dans les familles juives françaises, et dans la société française où désormais les goyim n'osent plus s'exprimer librement chez leurs amis juifs. Par ailleurs, à mesure que l'alya prend de l'ampleur, et aboutit à l'extension ou à la création de colonies de peuplement en « Judée-Samarie », la situation des Palestiniens empire, entraînant l'aggravation du communautarisme maghrébin en France. Cela a été clair lors des manifestations contre la guerre en Irak. Dès les premières, la présence massive et multiple dans les cortèges d'organisations pro-palestiniennes, porteuses de slogan anti-israéliens, était inquiétante et laissait présager les incidents qui n'ont pas manqué de se produire par la suite. L'agression récente du directeur du théâtre de la Comédie Italienne, accusé d'« aimer les Arabes », semble hélas en être une réplique.

Il importe d'urgence de rompre ce cercle vicieux, de lutter contre le repli frileux de « l'entre-soi », d'ouvrir les communautés aux autres. L'ignorance favorise la haine. Une jeune Chypriote turque passant pour la première fois la ligne de démarcation, se déclara stupéfaite de découvrir des « gens comme nous » chez les Chypriotes grecs. Mahmoud Darwich dénonce chez les Israéliens le mépris des Arabes, que l'on peut constater dans maint documentaire. Le mépris, la chosification de l'autre aboutissent aux drames quotidiens actuels, à Gaza et dans les territoires occupés. Un vieux monsieur juif très digne, indigné que je porte un badge unissant le drapeau israélien et le drapeau palestinien, et à qui je demandais ce qu'il fallait faire pour créer les conditions de paix, m'a dit sans hésitation : « les tuer tous », s'agissant évidemment des Arabes. Je crains que cette opinion soit, sinon exprimée aussi crûment, au moins partagée par beaucoup. Il faut y prendre garde, ne serait-ce qu'en raison du risque que court la fraternité dans notre société.

(*) – Commission Lutte contre l'Antisémitisme et le Néo-Nazisme.



Le MRAP a décidé, à l'occasion des élections cantonales, régionales et européenne d'engager une campagne publique pour la juste représentation politique de la France plurielle. Celle-ci se mènera principalement par des débats autour du film « Rêves de France à Marseille » de Jean-Louis Comoli et Michel Samson. A cette occasion, nous interpellons les partis politiques sur leur responsabilité.

Le distributeur du film assure dans le cadre de notre partenariat la fourniture de document d'information et de sensibilisation. Les contacts MRAP, Jean-Claude : 01 53 38 99 82 - 03 20 85 13 18.

Politique : A la couleur de l'égalité

Texte d'appel

Le séisme électoral du 21 avril 2002 et le fort taux d'abstention constaté a révélé une fracture entre les Français et leurs représentants. Une des causes de cette fracture est le décalage entre la composition de la classe politique et celle de la population française.

Une grande partie de la jeunesse française est issue de l'immigration. A de rares exceptions près, cette fraction de la population n'a pas accès aux responsabilités tant locales que nationales. La faible représentation politique des Français issus de l'immigration pose un réel problème pour notre démocratie et ne peut que renforcer le désintérêt de ses citoyens pour la politique. Ce formidable gâchis de dynamisme et d'ambitions appauvrit le débat public et renforce les discriminations déjà subies dans de nombreux domaines par cette composante

de la société française. Nous, collectif d'associations, lançons une campagne nationale pour une véritable représentation politique de toutes les composantes de la société sans discrimination. Les partis politiques doivent prendre leurs responsabilités et mettre enfin en accord les principes qu'ils affichent et leurs pratiques réelles. Pour les prochaines élections cantonales régionales et européennes en 2004, les listes doivent être largement représentatives de la France plurielle.

« Rêves de France à Marseille » : Synopsis

En juin 1999, Jean Claude Gaudin organise une grande fête populaire, « la Mas-salia », pour exalter toutes les communautés qui font Marseille et manifester l'envie de ses milliers de gens venus d'ailleurs, de se montrer Marseillais. Radieux arc en ciel. Moins d'un an plus tard, mars 2000, commence la campa-

gne des municipales, la troisième pour nous : qu'en est-il de ce nouvel esprit qui semble souffler sur la vie politique marseillaise, trouve-t-il une traduction dans la sphère politique ?

Combien d'enfants de l'immigration récente, celle qui gêne, on veut parler de l'immigration arabe, figureraient en position éligible et seraient finalement élus parmi les 101 conseillers municipaux ?

Marseille, ville phare des expérimentations politiques en France, nous dit-elle l'affaiblissement du racisme anti-arabe et la fin des exclusions ? L'affichage des fêtes, le ralliement des discours poussaient à l'optimisme. Les enfants de l'immigration candidats semblaient aussi assurés de leur coup : cette fois, l'intégration étant derrière eux et le mot même leur devenant insupportable, l'entrée en politique se ferait sans drame...

Elections européennes

Où en est l'extrême droite ?



INTRODUCTION

L'analyse des résultats électoraux au cours de la dernière décennie montre que les partis d'extrême droite prennent une place de plus en plus importante dans la plupart des pays d'Europe. Le premier exemple auquel on pense est bien sûr le cas français avec le passage au second tour du Front National à l'occasion des élections présidentielles en avril 2002. Mais la France n'est pas un exemple isolé en Europe Occidentale. En Belgique, au Danemark, en Norvège, aux Pays-Bas ou en Suisse, des partis d'extrême droite atteignent des scores électoraux qui leur permettent de peser sur la vie politique.

Les cas les plus extrêmes correspondent évidemment à ceux où l'extrême droite a été ou est encore membre de coalitions de gouvernement. On pense bien sûr à l'Autriche, avec le FPÖ, à l'Italie avec l'Alliance Nationale ou les Pays-bas, avec la liste Pym Fortuyn (LPF). Les revers électoraux récents de certains de ces partis (perte de 8 % des suffrages pour le FN français entre les élections présidentielles et législatives en 2002, passage de 27 à 10 % des suffrages pour le FPÖ entre novembre 1999 et 2002) ou la démission des



ministres LPF aux Pays-Bas ne doivent cependant pas laisser penser que le phénomène de l'extrême droite en Europe Occidentale serait sur le déclin. Gardons en mémoire que d'aucuns avaient prévu la fin du FN suite à la scission avec le MNR... La vigilance reste de mise.

La place que les partis d'extrême droite ont pris dans un nombre important de pays européens a amené les observateurs à envisager le problème sous un nouveau jour. Dans les années 1980, les interrogations portaient surtout sur les facteurs d'émergence de tels mouvements en Europe. Aujourd'hui, la question posée est plutôt celle de l'institutionnalisation de certains de ces partis et des mécanismes à l'aide desquels les partis d'extrême droite ont pu fidéliser leur électorat. Les travaux réalisés par Evans et Ivaldi (2002) sur les dynamiques électorales de l'extrême droite européenne montrent que l'on observe, depuis plusieurs années, un processus de convergence des différents partis d'extrême droite au niveau européen autour d'un certain nombre d'éléments. Nous ne citerons ici que quelques-uns d'entre eux.

Une des caractéristiques principales des partis d'extrême droite d'Europe occidentale est d'être des partis populistes. La véhémence du propos, l'appel à l'émoif, donne au populisme sa tonalité spécifique. Ce style de discours politique est complété par une attitude anti-système, ressource forte de mobilisation. En effet, l'exploitation des sentiments anti-partis et le tra-

vail de sape systématique de la légitimité du système restent une des ressources majeures des partis d'extrême droite. Différentes logiques de gouvernement, basées soit sur des mécanismes de recherche de consensus (en Belgique, par exemple), soit sur des cohabitations successives entre les différents partis de gouvernement (comme en France) ont abouti, au cours des dernières années, à un sentiment d'affaiblissement du principe d'opposition dans bon nombre de pays européens et ont conduit à l'émergence de partis nouveaux, semblant présenter une alternative politique. Les partis d'extrême droite jouent beaucoup sur ce levier.

Toutefois la dynamique de mobilisation anti-partis ne se confond plus avec la seule expression d'un vote protestataire éphémère. Les partis d'extrême droite ont réussi à asseoir leur position au sein du jeu politique et à fidéliser leur support électoral autour de thèmes comme l'anti-immigration et la xénophobie. En effet, s'il est bien un thème sur lequel les programmes des partis d'extrême droite européens se ressemblent, c'est bien celui de l'immigration. Mais la peur et le rejet viscéral de l'étranger cohabitent de plus en plus aujourd'hui avec un racisme culturel argumenté de façon pseudo-rationnelle. Qu'il s'agisse de la soit-disant incompatibilité des cultures (judéo-chrétienne et musulmane, par exemple), du refus d'une société multiculturelle ou de la défense d'une « identité culturelle », il y a une unité

de réflexion et de philosophie de l'extrême droite européenne. La référence à « l'étranger » est aussi très présente dans l'exploitation des enjeux liés aux violences urbaines, à la criminalité et au sentiment d'insécurité, physique ou économique, réel ou imaginaire, ressenti par une partie des populations. Les étrangers sont toujours considérés comme responsables de l'insécurité, du chômage, ou des problèmes économiques et sociaux. C'est d'ailleurs ce dernier élément qui sert de base à un certain nombre de programmes économiques. La plupart des partis d'extrême droite européens oscillent subtilement entre un ultralibéralisme démagogique et un interventionnisme non moins démagogique, mais peu de pays vont aussi loin dans la discrimination que le Front National français, qui propose de réserver les allocations familiales et les aides sociales aux français et de leur assurer la priorité d'emploi. Ce sont d'ailleurs ces arguments qui permettent au FN d'avoir un double discours permanent : d'un côté un discours ultra-libéral en faveur des classes aisées (baisse d'impôt, désengagement de l'état dans les services publics) et, de l'autre, un discours de défense des populations en difficultés, mais pour les « seuls ménages français », ménages dont la définition reste floue compte tenu des modifications du code de la nationalité préconisé dans le programme électoral de ce parti (révision de toutes les nationalités françaises données depuis 1974).

Malgré les convergences de point de vue et de démarche électorale que l'on a noté entre les différents partis d'extrême droite, ces derniers restent très mal organisés au niveau européen. Malgré quelques tentatives de rapprochement, les intérêts des partis d'extrême droite nationaux semblent difficilement conciliables. Gardons néanmoins conscience que cela pourrait évoluer très vite si un jour l'extrême droite européenne, tous pays confondus, en venait à avoir suffisamment d'élus au parlement européen pour constituer un groupe parlementaire. C'est peut être cela qui sera en jeu en Mars prochain.

CONCLUSION

Pratiquement réduite à néant dans la plupart des pays européens après la seconde guerre mondiale, l'extrême droite apparaît au grand jour en Europe, avec pour certains pays des résultats électoraux voire des participations à des gouvernements qui auraient été difficilement imaginables il y a seulement 20 ans.

Pour la plupart de ces mouvements politiques on retrouve souvent l'argumentaire « immigration = insécurité = chômage » qui a porté ses fruits dans l'esprit de beaucoup trop de gens. Il y a aussi l'oubli des crimes de la seconde guerre mondiale, pas seulement du nazisme, mais aussi et surtout, du pétainisme, du fascisme italien ainsi que des autres mouvements collaborateurs de la seconde guerre mondiale. A cela s'ajoute la ou les crises économiques qui fragilisent de nombreuses personnes; et puis les crises des systèmes politiques, ou peut-être pire, des politiciens, auxquels beaucoup de gens ne croient plus. Ainsi a-t-on vu au cours de ces dernières années se propager des discours



ou des mots qui nous viennent de l'extrême droite. La nouvelle droite a bien travaillé. Pour de nombreuses personnes aujourd'hui le racisme est normal, l'insécurité est une notion suffisamment floue pour en faire un épouvantail qui permet de faire passer n'importe quoi, l'étranger devient le bouc émissaire.

De nombreux hommes politiques ont donné aussi du crédit à l'extrême droite, soit par les affaires, soit en rentrant dans son jeu. Comme avec les lois sur « l'insécurité », l'insécurité est un sentiment, on ne légifère pas sur un sentiment. On aurait pu tout aussi bien dire les lois peureuses, peureuses de

l'étranger, du jeune, du sans abri, du plus pauvre que soi.

Tout ceci favorise l'extrême droite, la renforce et rend plus dure notre tâche de militants au quotidien, mais plus nécessaire aussi. Aux prochaines élections, le FN et les autres partis d'extrême droite européens vont refaire leurs comptes, voire si leur influence augmente, s'ils peuvent de nouveau passer des alliances avec d'autres partis ou hommes politiques, s'ils peuvent éventuellement avoir un groupe au parlement européen qui leur donnerait un pouvoir de nuisance au niveau européen.

Nous sommes maintenant des « droits de l'homme », pour un peu plus on nous inclurait dans les lois peureuses, c'est oublié que c'est justement les droits de l'homme qui sont les plus importants dans la société, ces droits doivent être les mêmes pour tous, il n'y a pas de catégories de gens à rejeter, pas plus l'étranger que l'agriculteur, pas plus le jeune que l'instituteur, pas plus le noir ou l'arabe que l'infirmière ou l'épicier. C'est ce que nous devons rappeler à nos hommes politiques et à nos concitoyens.

L'extrême droite en Languedoc-Roussillon

M. Jacques Blanc préside encore à ce jour la région LR avec l'appui des voix d'extrême droite. Depuis 1998, sans participer à l'exécutif, le FN, puis le MNR ont participé à la majorité du Conseil régional.

Les directions nationales des partis de Droite ont condamné ce type d'alliances. Jacques Blanc (ex giscardien, ex UDF, ex DL d'Alain Madelin), légèrement mis à l'index a gouverné sans trop de difficultés.

Durant ce mandat, le groupe MNR a quitté son parti pour devenir le MIL (Mouvement Identités Libertés). En effet il estime que le MNR, parti pro-Goebbels a des positions trop tièdes sur l'immigration (!!!!), leurs représentants n'hésitent pas à désigner en séance publique la « communauté maghrébine » comme protectrice des délinquants en tout genre. Mais ce parti groupusculaire aura bien du mal, s'il présente une liste à dépasser les 5 % de suffrages exprimés, avec ou sans l'appui du MNR. Par contre le FN régional,

présidé par André Jamet dépassera allégrement les 17 %. Avec plus de 10% des suffrages exprimés, il pourra se maintenir au second tour.

Il est toujours possible qu'il obtienne une première place au second tour lui garantissant 25 % d'élus. Le FN et le MNR ont totalisé 24,92 % aux présidentielles. Il est donc impérial qu'il n'y ait qu'une seule liste UMP. Pour y parvenir, l'UMP n'a pas pu se permettre d'être trop regardante, et a investi Jacques Blanc comme tête de liste.

A gauche aussi, il faut une liste d'Union pour éviter le même type de catastrophe qu'en Avril 2002. Les partis PCF et Verts s'ils ne dépassent pas le seuil des 10 % risqueraient fort d'être éliminés. La liste de Gauche ne doit pas arriver en troisième position.

Au deuxième tour, Jacques Blanc, président sortant, leader de la liste UMP peut toujours accepter de fusionner sa liste avec celle du FN. « Improbable », déclare Max Lévitte, actuel président du groupe socialiste au Conseil Régional, car Jacques Chirac,

élu avec 82 % des voix contre l'extrême droite ne peut pas accepter une telle fusion qui le délégitimerait; Jacques Blanc peut passer un accord avec le FN, en leur accordant les compensations qu'ils demandent: Baisse des impôts, baisse de l'endettement, élections à la proportionnelle aux conseils d'établissement des lycées, fin de la dictature de la gauche en matière de culture.

Alors, les électeurs auraient à trancher devant une telle alliance. En 1998, ils n'avaient pas été consultés au sujet de ces tractations magouilleuses d'après élections.

Le FN ne pourra pas être marginalisé, car son score se situera au premier tour dans une fourchette de 15 à 25 %. Il pourra peser lourd en menaçant de faire battre l'UMP au second tour, soit en maintenant sa liste, soit en s'alliant avec l'UMP, et en participant à l'exécutif.

En face, une liste d'union de la gauche PS-PC-MDC-Radicaux sera menée par Georges Frêche, Maire PS de Montpellier et il y aura peut-être une liste indépendante des Verts, si

en se comptant, ils estiment dépasser au premier tour le seuil des 10 %. Bref au deuxième tour, on a la classique triangulaire ou un Duel.

Il est souhaitable que le leader de la gauche ne fasse pas d'appels du pied à l'électorat FN, ce qui contribue à renforcer les communautarismes, et le climat malsain des affirmations identitaires plus ou moins refoulées.

D'ailleurs, Georges Frêche devrait l'avoir compris, puisque des associations islamisantes l'ont fait battre à la députation, en faveur de l'UMP Domergue, favorable à une alliance avec le FN.

Gardons pour conclure une vision du rapport de Forces: PC, PS, Verts, RG, MDC totalisent 32,55 %, LO, LCR, PT font pour leur part 9,64 %. UMP et UDF totalisent 26,90 %, Saint Josse fait 5,93 %, FN et MNR totalisent 24,92 %.

Ces chiffres montrent une situation très ouverte.

Thierry Blaisot

Extrême droite



Interview de Gilles Ivaldi :

Chargé de recherche au CNRS - CIDSP-IEP de Grenoble
Coordinateur du groupe de recherche européen EREPS

Différences : « Depuis une vingtaine d'année on constate une progression de l'extrême droite dans de nombreux pays européens. D'après vous à quoi est due cette progression ? »

Gilles Ivaldi : Cette progression des partis d'extrême-droite et de droite populiste tient à un ensemble de facteurs à la fois politiques, économiques ou sociaux. Le vote en faveur de ces mouvements traduit la profonde désaffection d'une partie des électeurs ouest-européens vis-à-vis des partis politiques traditionnels, le sentiment croissant d'absence d'alternative réelle entre les grands partis de gouvernement, conservateurs et sociaux-démocrates. C'est plus particulièrement vrai dans des pays comme l'Autriche, la Belgique ou les Pays-Bas où il existe une longue tradition de négociation et de coopération entre les partis à vocation gouvernementale.

De plus, les grands partis traditionnels ont, en Europe occidentale, tous ou presque convergé vers le centre de l'échiquier politique. La gauche a déserté son terrain économique habituel et abandonné une partie de sa clientèle populaire. La droite parlementaire a, de son côté, quelque peu délaissé le référent national au profit de la droite radicale autoritaire qui a en fait un de ses principaux chevaux de bataille.

Mais surtout, les partis d'extrême-droite proposent aux électeurs de repenser le pacte de solidarité nationale mis à mal par de longues années de crise économique. Face aux inquiétudes croissantes sur l'avenir de la protection sociale, des retraites, du système de santé ou de l'éducation, ces mouvements offrent un modèle alternatif de redistribution des ressources, la « préférence nationale », qui laisse penser aux plus défavorisés qu'une autre voie existe pour redonner à l'Etat-Providence toute sa capacité de veiller au bien-être des citoyens. A cela, beaucoup de ces partis ajoutent une démagogie anti-fiscale apte à séduire le monde des petits indépendants, commerçants et artisans. Enfin, le discours sécuritaire des mouvements d'extrême-droite et populistes répond à une

angoisse réelle face à l'évolution de la criminalité dans plusieurs pays.

Différences : « Est-ce qu'il existe des facteurs qui permettraient à l'extrême-droite de continuer cette progression ? »

G.I. : Si l'on regarde les enjeux porteurs du vote d'extrême-droite, il est clair que les grands problèmes économiques et sociaux qui ont nourri ces mouvements depuis plus de vingt ans sont toujours au cœur de l'actualité : immigration, ouverture de l'Union européenne à l'Est, délinquance, crise des systèmes de protection sociale, rigueur budgétaire imposée aux gouvernements nationaux par les critères du Pacte de stabilité. Bref, tout cela constitue un ensemble de facteurs pouvant continuer de nourrir le mécontentement, ce sentiment d'abandon dont je parlais, et par conséquent le vote en faveur de l'extrême-droite, ou, comme nous l'avons vu en France, de l'extrême-gauche anti-capitaliste.

Différences : « Existe-t-il un électoral type du vote d'extrême droite en Europe ? »

G.I. : Oui, depuis plusieurs années quelques grandes tendances se dégagent. Les partis d'extrême-droite recrutent majoritairement chez les hommes ; ils ont rattrapé leur retard auprès des catégories les plus jeunes de la population et obtiennent des scores sensiblement plus élevés chez les électeurs à plus faible capital scolaire.

Sous l'angle sociologique, l'originalité du vote d'extrême-droite reste sans doute sa capacité à « enjamber » les clivages traditionnels et attirer à la fois des électeurs de gauche et de droite. En particulier, ces partis ont réussi une synthèse originale en réunissant une partie de l'électorat ouvrier, plutôt orienté à gauche, et de l'électorat petit-bourgeois (artisans, commerçants, travailleurs indépendants) ancré traditionnellement à droite de l'axe politique. Aux premiers, les formations d'extrême-droite promettent un nouveau partage des richesses publiques, la défense de l'emploi et

la priorité aux nationaux face à la concurrence immigrée ; aux seconds, ces formations promettent moins d'impôts et plus de liberté d'entreprendre.

Différences : « Quelle est l'influence de ces partis quand ils sont ou ont été au gouvernement (Autriche, Italie, Pays-Bas) ? »

G.I. : Globalement leur influence a été assez faible, pour la simple raison que ces partis sont, pour l'instant, demeurés des partenaires minoritaires au sein des coalitions. En Autriche, le FPÖ a très mal géré son accession au pouvoir, son leadership s'est déchiré sur la stratégie à adopter, avec pour conséquence la recul spectaculaire du parti de Haider lors des élections de novembre 2002. Aux Pays-Bas, la LPF a raté son pari de constituer un véritable mouvement politique structuré après la disparition de Fortuyn. Là aussi, les élections de janvier 2003 ont sanctionné l'échec de leur participation gouvernementale. En Italie, enfin, l'influence de la Lega Nord sur le gouvernement Berlusconi reste assez limitée, en dépit des gesticulations de Bossi et de sa prétention à constituer un partenaire incontournable pour Forza Italia et l'Alleanza Nazionale.

Aucun des partis d'extrême-droite entrés au gouvernement n'a véritablement réussi à peser sur les choix politiques de leurs partenaires de droite. Sur l'immigration notamment, les mesures plus restrictives qui ont été prises par ces gouvernements sont très comparables à celles prises par la plupart des Etats européens, y compris ceux où l'extrême-droite n'existe pas.

Reste l'impact psychologique : ces pays ont ouvert une brèche face au tabou qu'a toujours constitué l'alliance avec des partis d'extrême-droite ou de droite populiste. En cela, ils ont légitimé le fait que de tels mouvements puissent accéder aux affaires, ce qui affaiblit d'autant la position des forces politiques, de gauche comme de droite, qui tentent de faire barrage à l'extrême-droite en refusant toute alliance avec ce type de partis.



Différences : « Pourquoi, à l'heure de l'Europe, les mentalités ont-elles autant régressé ? »

G.I. : Plus que de régression des mentalités, je parlerais d'évolution des comportements face aux transformations des sociétés modernes. En l'espace de deux décennies, les pays européens se sont trouvés confrontés à la récession économique, à une forme de paupérisation sociale, à l'éclatement de certains grands référentiels idéologiques (la chute du communisme et de l'URSS), à la mondialisation et, pour finir, à la crise de leur système de protection sociale. L'Europe, en la matière, n'a pas, à mon sens, encore fait ses preuves aux yeux des citoyens de l'Union pour ce qui concerne son aptitude à mieux les protéger face aux grands enjeux du siècle qui s'ouvre. Toutes les études sociologiques montrent d'ailleurs le défaut de confiance des citoyens des Quinze à l'égard de l'institution européenne.

Ce qui compte aujourd'hui, c'est la capacité des grands partis traditionnels à répondre à tous ces nouveaux défis, dans le cadre des contraintes de rigueur qui leur sont imposées par la réalité économique globale. Face à eux, il existe incontestablement un espace pour des formations démagogiques extrêmes, à droite mais aussi à gauche, qui continueront de faire



passer le message qu'une autre «voix» est possible. Et pour beaucoup d'électeurs désabusés, ce message continuera de porter.

Différences : « Pensez-vous qu'un vote massif pour l'extrême droite dans certains pays soit possible aux prochaines élections européennes ? »

G.I. : Les résultats des partis d'extrême-droite aux élections européennes restent en général assez aléatoires et dépendent, pour beaucoup, de la situation politique intérieure plus que des enjeux européens proprement dit. On sait depuis longtemps que les élections européennes représentent des élections de moindre enjeu pour les électeurs et qu'elles permettent souvent l'expression d'un vote de protestation.

En juin 1999, l'extrême-droite avait connu des performances électorales très inégales, le plus souvent à la baisse comme en Belgique francophone, en France, en Italie ou en Autriche.

En 2004, on peut naturellement imaginer que le Front national confirmera en France son implantation, notamment dans certains de ses bastions des présidentielles de 2002. La situation politique hexagonale devrait, selon toute probabilité, être porteuse pour le mouvement de Le Pen, ainsi que pour l'ensemble des partis protestataires. En Belgique flammingante, on peut également s'attendre à un score important du Vlaams Blok, les dernières élections législatives de mai 2003 ayant attesté de sa progression. En Autriche, le FPÖ reste très affaibli mais pourrait retrouver une certaine vitalité sur le thème de la «menace» de l'ouverture de l'Union à l'Est. Ce dernier élément me paraît d'ailleurs essentiel et méritera d'être analysé très précisément car il s'agit, comme je l'indiquais, d'un thème potentiellement porteur pour l'extrême-droite.

Aux Pays-Bas, l'audience de la LPF reste très incertaine en l'absence d'un véritable leader charismatique. Au Danemark, en revanche, le discours musclé du DF et son euroscepticisme devraient continuer de réunir un segment significatif de l'électorat.

Différences : « Les partis d'extrême droite européen ont du mal à s'entendre même s'il existe des rapprochements. Peut-on craindre des alliances véritables qui pourraient leur donner une influence allant bien au-delà du simple groupe parlementaire ? »

G.I. : Les événements de 1999 ont démontré l'incapacité des partis d'extrême-droite à s'entendre au sein du Parlement européen. Pour beaucoup ces partis ne s'apprécient pas réellement et renvoient souvent sur leurs voisins les accusations d'extrémisme ou de racisme. Je ne crois pas personnellement au danger d'une grande «internationale brune» en Europe, tout au moins au niveau des partis politiques légaux.

Si l'on regarde la réalité des partis transnationaux, elle demeure embryonnaire pour les grands groupes conservateurs, sociaux-démocrates ou écologistes, elle est pratiquement nexistante pour les formations de droite populiste ou d'extrême-droite.

Différences : « En même temps que les élections européennes nous aurons les élections régionales. Le FN cible la région PACA, J-M Le Pen a-t-il des chances de devenir président de cette région ? »

G.I. : Je ne le pense pas. Le Front national reste un parti très fortement marginalisé politiquement, avec peu de perspectives de regrouper une majorité autour de son projet. En revanche, compte-tenu de l'implantation du parti en PACA, notamment dans ses bastions traditionnels du Vaucluse, du Var, des Bouches-du-Rhône et des Alpes-Maritimes, où l'extrême-droite avait obtenu parmi ses meilleurs scores lors de la présidentielle de 2002, le FN aura sans doute un véritable pouvoir de nuisance et une capacité de pression sur les élus de droite.

Différences : « Pensez-vous que l'extrême droite risque d'avoir une influence sur d'autres régions (triangulaires) ? »

G.I. : Certainement, dans l'est de la France, en Alsace, dans le Nord-Pas-de-Calais, où le parti de Jean-Marie Le Pen séduit une part importante de l'électorat depuis plusieurs années.

Différences : « Y a-t-il des possibilités d'alliance locale entre l'extrême

droite et la droite, comme il y a 5 ans pour certaines régions ? »

G.I. : Il est beaucoup trop tôt pour le dire. Cela dépendra en premier lieu de la balance des forces entre l'UMP et le Front national. La situation politique actuelle, les difficultés auxquelles est confronté le gouvernement de Jean-Pierre Raffarin et l'absence de véritable opposition à gauche: tout cela laisse à penser que les prochaines régionales seront porteuses pour les mouvements protestataires. Dans l'hypothèse d'un vote sanction de la majorité actuelle, et, parallèlement, d'un maintien du FN à son niveau de 1998, la question se posera de la capacité d'élus de droite en difficulté de résister à la tentation de pactiser avec les lepénistes, malgré la ligne très claire du Président Chirac et des instances nationales de l'UMP qui continuent de rejeter toute alliance avec l'extrême-droite.

Différences : « Voyez-vous une évolution de l'électorat d'extrême droite en France depuis les dernières élections ? »

G.I. : L'élection présidentielle de 2002 a largement confirmé le profil des électeurs FN, tel qu'il se dégage depuis le milieu des années 1990 : le parti de Jean-Marie Le Pen est progressivement parvenu à mieux fidéliser son potentiel électoral entre les élections ; son électorat demeure toujours à forte dominante masculine, l'écart hommes-femmes étant apparu de manière saillante à chacun des deux tours de l'élection présidentielle d'avril-mai 2002 ; l'extrême-droite a progressivement rattrapé son retard auprès des catégories les plus jeunes, en particulier chez des moins de 25 ans habituellement plus réfractaires aux idées de l'extrême-droite.

Sous l'angle sociologique, depuis la fin des années 1980, le support électoral du parti s'est fortement prolétarisé. Un contingent important d'électeurs ouvriers est venu renforcer la fraction petite-bourgeoise traditionnelle : celle des artisans, commerçants, petits entrepreneurs. Cette contribution populaire se retrouve en termes de capital culturel et économique : l'extrême-droite puise ses forces chez les électeurs de moindre niveau d'instruction et dans les groupes de revenus les plus bas.

Géographiquement, le Front national a continué en 2002 d'obtenir ses meilleurs scores dans la France urbaine : région parisienne, Nord-Pas-de-Calais, Alsace, Rhône-Alpes et grand pourtour méditerranéen.

En 2002, toutefois, on a noté une progression notable de l'extrême-droite dans les zones rurales et urbaines, qui étaient jusque-là plutôt des terres de mission pour le FN. Au premier tour de la présidentielle, l'ex-

trême-droite a réuni jusqu'à 26 % des voix chez les agriculteurs et 23 % dans les zones d'habitation rurales (Sondage IPSOS-Vizzavi-Le Figaro-France 2, 21 avril 2002). Il semble que l'extrême-droite a été en mesure de séduire une nouvelle clientèle non seulement sur la question de l'insécurité mais aussi sur ses thèses anti-fiscales, anti-mondialisation et anti-Europe, qui ont pu attirer un électorat inquiet de l'évolution future des politiques européennes de l'agriculture, notamment dans la perspective de l'élargissement.

De façon intéressante, le vote Le Pen au premier tour de la présidentielle est apparu significativement corrélé au niveau du vote « non » lors du référendum de 1992 sur le traité de Maastricht. Les zones de plus forte poussée de l'extrême-droite entre 1995 et 2002 sont également celles où le rejet du Traité de Maastricht avait été le plus virulent. Dans le contexte actuel de tension entre Paris et Bruxelles, cette composante anti-européenne pourra sans nul doute trouver à s'exprimer dans le vote FN aux régionales, puis aux européennes.

Différences : « Pensez-vous que Marine Le Pen (qui a un discours plus ouvert sur certains sujets de société) puisse élargir l'électorat du FN ? »

G.I. : Marine Le Pen bénéficie, c'est vrai, de plusieurs atouts : elle incarne la continuité de nom à la tête du FN, elle apparaît plus moderne et plus modérée que son père et semble avoir une grande maîtrise de l'outil médiatique. Reste toutefois que son intronisation au sein du parti n'est pas sans poser problèmes à un certain nombre de militants et, surtout, à un ensemble de leaders nationaux, dernière Bruno Gollnisch, qui ont eux aussi l'ambition de pouvoir prétendre demain à la succession de Le Pen.

Sur le plan électoral, Marine Le Pen doit encore faire ses preuves quand bien même elle a réalisé une performance notable aux législatives dans le Pas-de-Calais. Reste à savoir si elle aura l'envergure politique suffisante pour conduire un jour, peut-être, une campagne nationale. Si tel était le cas, rien n'indique qu'elle sera en mesure d'élargir l'audience électorale du parti.

Gilles Ivaldi, auteur de :

– *L'extrême-droite en Europe occidentale, Problèmes Politiques et Sociaux, La Documentation Française, n° 849, 22 décembre 2000*

– *Droites populistes et extrêmes en Europe occidentale, La Documentation Française, Collection « Etudes », 2003, à paraître.*

Elections régionales 2004

En PACA comme ailleurs, la République doit dire non au fascisme...

Par Alain Huertas

Campagne électorale, le 21 février 1995... « Ils m'ont eu, ils m'ont eu ! »

Telles furent les dernières paroles de Ali Ibrahim Abdallah, 17 ans. Atteint dans le dos par la balle de 22LR expansive, que Robert Lagier venait de tirer, le jeune adolescent Marseillais, d'origine Comorienne, parcourait encore quelques mètres, après s'être une première fois affalé lors de l'impact de la balle, avant de s'effondrer définitivement devant le portail d'une entreprise. A 53 m, très exactement, du point de tir, dans la rue Le Chatelier dans le 16^e arrondissement de Marseille au sein des quartiers Nord.

Le colleur d'affiche et militant du Front National vient de tuer. Lors de son procès, (il sera condamné à 15 ans de réclusion criminelle) il apparaît que ses proches ne l'ont jamais entendu prononcer le mot arabe mais toujours « bicot, bougnoule, melon ». Le Pen témoigne par écrit de la moralité des accusés dans cette affaire et les présente comme des citoyens désintéressés et irréprochables moralement.

Campagne électorale, juillet 2003...

Les affiches de Renaud Muselier (tête de liste UMP) pour les élections régionales, sont piratées par le FN au moyen de bulles « Le Pen vite !!! ». Une équipe de Avenir, l'afficheur de Renaud Muselier, a été menacée par des militants d'extrême droite dans les quartiers Nord, leur employeur leur a donné comme consigne de plier bagage dans ce cas.

Le secrétaire départemental du FN, Jackie Blanc reconnaît que ce sera une campagne dure « les autres candidats ne nous ferons pas de cadeaux, nous non plus, mais dans les limites de la loi bien sûr ! »



Campagne électorale, septembre 2003...

Le Pen a inauguré le vendredi 19 septembre son local de campagne pour les élections régionales, au 479, rue Paradis à Marseille au deuxième étage d'un immeuble bourgeois et à deux pas d'un autre immeuble au 425, rue Paradis qui est resté tristement célèbre dans la mémoire de tous ceux qui ont lutté contre le fascisme aux heures les plus noires de notre histoire, celui de la Gestapo...

C'est devant ce lieu symbolique que 300 manifestants sont venus à l'appel d'associations anti-racistes, syndicats et partis politiques dire leur détermination à lutter contre l'extrême droite, stopper la lepénisation des esprits et des lois et donner naissance à un collectif qui restera mobilisé pour combattre l'idéologie nauséabonde du FN, qui prétend conquérir la région PACA.

La situation actuelle au Conseil Régional PACA ...

La gauche a conquis la région aux élections de 1998, le FN dispose de 22 sièges et le MNR 10, le groupe PC et partenaires 14, le groupe Socialiste, Radical, Verts et Citoyen 33, le groupe union pour un Mouvement populaire UDF etc... 40 et les non inscrits et apparentés 3.

Majorité relative, pour le président Michel Vauzelles, qui induit, selon les sujets, des négociations, tractations et échanges avec la droite, dont les voix rejoignent quelquefois celles de l'extrême droite pour, par exemple, refuser une subvention à la commune de Vitrolles, fraîchement libérée de l'emprise du MNR.

La région est composée de six départements ; les Alpes de Haute Provence, les Hautes Alpes, les Alpes Maritimes, Le Var, Les Bouches du Rhône et le Vaucluse. Plus de 4,5 millions d'hommes et de femmes y vivent dont 20 % ont moins de 20 ans.

Le FN avait obtenu 26,52 % (avant la scission avec le MNR) des suffrages aux élections régionales de 1998 et il était arrivé en seconde position derrière la Gauche plurielle, Le Pen a recueilli pour sa part 27,69 des voix en PACA au second tour de la présidentielle de 2002.

Aucune élection ne peut donner de véritable enseignement sur la suite, mais si les scores réalisés par le Pen demeurent inquiétants, ils le sont moins que les effets causés par la pénétration de ses idées au sein de la classe politique (droite et gauche confondues).

Classe politique dont le comportement au cours des dernières années s'est malheureusement ingénié à limiter, réduire, priver de leur droit naturel des étrangers et à faire de la lutte

contre l'immigration un élément important de son argumentation électorale... au lieu d'affirmer que l'immigration est une chance pour la France et pour l'Europe et d'assurer la liberté de circuler et de s'installer à laquelle tout être humain a droit. De maintenir des prisons pour les étrangers n'ayant commis aucun délit et d'expulser quelquefois au péril de leur vie des êtres humains indésirables...

Quels lendemains pour la région PACA ?

Quelle suite à la mobilisation des présidentielles contre Le Pen, quelles partitions vont jouer les partis politiques, sur quels reculs symboliques ne vont-ils pas renforcer l'enracinement d'idées xénophobes ; la mairie (de gauche...) de Vitrolles n'a toujours pas décidé de réhabiliter les personnalités dont les noms de rues ont été supprimés par l'extrême droite... Nelson Mandela, Salvador Allende, Jean-Marie Tjibaou, Marcel Paul, Dulcine September, Olof Palme, François Mitterand, personnalités non grata ?...

Pour sa part, la fédération du MRAP des Bouches-du-Rhône sera présente au sein du collectif contre le FN et sera très vigilante quant aux débordements dont est coutumier Le Pen.

Alsace

Des rhinocéros au paradis :
Chronique d'un désastre répété

Par Stéphane Reiss



Rhinocéros, de Ionesco n'était finalement pas une fiction, le monstre fascisant gagne tous les jours du terrain, dans un rejet de l'autre grandissant, dans la recherche du bouc émissaire toujours rassurant, et les cornes poussent. L'Alsace s'engagerait-elle vers un scénario catastrophique ?

Mise à part une présence politique et associative dans les grosses agglomérations, toute organisation « progressiste », voire humaniste est marginale sur le terrain rural. En ville nous retrouvons des rapports de force classiques. La situation est particulièrement critique dans les campagnes. Cela fait des décennies, élections après élections, que le schéma se répète

inlassablement, la droite arrive en tête, l'extrême droite en second, le front républicain en décalé (la gauche étant loin derrière). Préoccupant, l'électorat populaire qui vote pour la droite parlementaire, rejoint trop souvent, idéologiquement, l'extrême droite sur les questions d'immigration. Les croix gammées sur les panneaux routiers ne sont même plus effacées ; au collège, il arrive aux professeurs d'en croiser dans les cahiers d'école. Ici, la norme est raciste, ceux qui finissent autrement restent à l'écart ou finissent par fuir. L'obsession de la propreté (les femmes voilées salissent les villages...) et de l'ordre réduisent à néant un hypothétique sentiment de culpabilité, tout doit être parfait en apparence, pour le fond...

Les discours entendus dans les Biersstub et les Winstub (bars à bières, à vins), feraient passer le sinistre Jean-Marie pour un enfant de cœur : « un bon turc est un turc mort »... ; un jour lors d'un voyage au Sénégal, un alsacien apostrophe son voisin en croisant un sénégalais « où t'as mis la machette ? ». Les nombreuses synagogues, témoins de la présence juive massive dans les bourgs, sont aban-

données, voir recyclées, depuis les événements de la deuxième guerre. Les juifs survivants ont fui les campagnes, les maghrébins y sont en phase d'intégration, ce sont à présent les communautés turque et gitane qui absorbent la hargne populaire qui se révèle dans les isoloirs, ce sont les fameux « atchkeless » (racaille tiers mondiste). Les français « de l'intérieur » ne sont pas forcément mieux lotis, ce sont les « hassenbock », les lapins qui déguerpissent, les allemands quant à eux sont qualifiés de « schwop », les bosch, ils connaissent les mêmes problèmes d'intégration. Ici l'extrême droite est représenté par le Front National et par un nouveau parti « Alsace d'abord », créé par les mégrélistes régionaux, avec une communication coup de poing et une sémantique simpliste qui séduit de plus en plus l'électorat.

Bien sûr nous sommes quelques uns, des Berengiers, à nous engager à contre-courant, mais quoi que nous fassions, les résultats électoraux nous ramènent à la case départ, avec l'impression que l'eau utilisée pour éteindre le feu attise encore plus le brasier de l'obscurantisme. Impuissants nous sommes, avec le sentiment que le rou-

leau compresseur est en marche. L'usure guette, mais « résistants » nous demeurons. J'accuse les politiques en place (tous de même couleur) qui privilégient les sourires complaisants à la pédagogie, la presse régionale insidieusement engagée, le tout menant à un rapport de force politique qui étouffe dans l'œuf toute perspective d'alternative. A noter que le comité local du Mrap de mon secteur n'est jamais invité aux rendez-vous associatifs locaux (vœux des élus, inauguration de la maison des associations...), lorsque nous avons marché après le 21 avril, traversant trois agglomérations, nous étions 400 (historique !), bien peu étaient des alsaciens « pur jus », c'est tout juste si les volets ne se fermaient pas à notre passage. Tout semble être fait pour que les choses restent en l'état, que ceux qui sont en place le demeure, malgré les risques encourus. L'irrationnel a de beaux jours en perspective.

La banalisation du discours extrémiste, la crise de la société française, le récession économique allemande, des perspectives floues risquent de nourrir encore un peu plus le monstre invisible. Et si tout basculait un printemps dans la plaine d'Alsace ?

actif sur ce thème. Il a distribué à Rennes un tract, appelant à la haine raciale, intitulé « Pas de Sangatte, ni de CADA en Bretagne ! ». Le MRAP a saisi le procureur en mars : aucune poursuite n'est engagée. La diffusion a repris en toute impunité.

Le MRAP s'inquiète de ses capacités de nuisance, ADSAV diffuse ses thèses racistes et xénophobes sous couvert de revendications identitaires : certaines personnes peuvent s'y laisser tromper.

Et cela fait le lit des partis d'extrême droite.

Michèle Fougeron-Delauney

Les droites extrêmes en Bretagne

La Bretagne apparaît souvent comme préservée de ce fléau. Certes, on y vote moins FN, mais ce constat ne doit pas cacher une évolution.

Le FN a 6 élus sur 83 au Conseil régional (4 sont devenus MNR), la droite est majoritaire sans le FN. Mais le Conseil régional désigne des élus FN pour le représenter dans des C.A. d'instituts, d'universités et de lycées : il s'agirait « d'élus comme les autres ». Difficile d'y mesurer leur influence.

11,43 % à la présidentielle 2002 avec deux types de progression : basculement d'électeurs en périphérie des grandes villes (22 % dans certains bureaux) et glisse-

ment vers le FN (jusqu'à 29 %) dans des communes rurales qui ont toujours voté à droite.

D'avantage d'élus à prévoir donc aux régionales de 2004. D'autant que l'extrême droite est très active, avec les jeunes comme « cœur de cible » de cette offensive.

Ces partis sont très habiles à surfer sur les peurs des populations. L'implantation de centres d'accueil pour des demandeurs d'asile (CADA) a entraîné de vives réactions de rejet, montrant l'imprégnation des esprits par les thèses xénophobes.

Un groupuscule – qui couvre la Bretagne d'affiches amalgamant insécurité et immigration ! – ADSAV est très

Historique et état actuel de l'extrême droite en Europe



Pays-Bas

L'extrême droite est restée jusqu'à très récemment divisée et de ce fait peu influente aux Pays Bas. Le CD (Centre Démocrate !) et le CP (Parti du Centre !) constituaient les partis d'extrême droite les plus importants.

Le CP et le CD réussissent en 1994 à faire 15 % des suffrages aux municipales de Rotterdam, ouvrant ainsi la voie aux futurs succès de Pim Fortuyn...

La véritable percée de l'extrême droite aux Pays-Bas est très récente. C'est Pim Fortuyn qui l'a faite véritablement émerger en remportant les élections municipales de Rotterdam en 2001 alors qu'il se présentait pour la première fois.

(17 sièges sur 45 sous l'étiquette du « Leeft Nederland » (« Pays-Bas propre »).

Pim Fortuyn est assassiné avant les élections de 2002, mais la Liste Pim Fortuyn (LPF) devient la deuxième force du pays avec 26 sièges sur 150 (les Démocrates Chrétiens, centre droit, obtiennent 43 sièges). L'extrême droite a fait de bons résultats dans les grandes villes (notamment Rotterdam).

La LPF entre en juillet 2002 au gouvernement de monsieur Jan Peter Balkenende, démocrate chrétien (centre droit), où elle dispose de quatre ministères sur douze, le ministère de l'Economie, celui de la Santé, celui des Transports et de la Gestion des eaux et le nouveau ministère de l'Immigration, de la politique d'asile et de l'Intégration ainsi que le secrétariat d'état à la famille.

Suite à des dissensions internes, le 16 octobre 2002, moins de trois mois après leur arrivée au pouvoir, les ministres de la LPF ont démissionné en bloc. La liste de LPF a été le 22 janvier dernier la grande battue du scrutin.

Suisse

Les années 1990 ont ébranlé la Suisse et favorisé la montée de l'extrême droite. Les partisans d'une intégration dans l'Union européenne ont provoqué un débat passionné au sein de l'électorat et entraîné un fort mouvement d'opposition. De plus, les Etats-Unis ont appelé à faire la lumière sur l'enrichissement des banques suisses pendant la seconde guerre mondiale au détriment des juifs. La génération qui avait connu la guerre s'est sentie diffamée. Enfin, le pays connaît une longue période de récession de 1991 à 1997.

Ce terrain fertile a permis à une nouvelle droite d'émerger. L'Union démocratique du centre (UDC) a remporté les élections nationales en 1999, avec 23,3 % des voix, devenant ainsi le premier parti politique en Suisse...

L'UDC est membre du gouvernement fédéral depuis 1929. (Le gouvernement comprend depuis 40 ans 2 socialistes, 2 radicaux, 2 démocrates-chrétiens et 1 UDC). Elle s'est radicalisée à la fin des années 1980 sous la direction de Christoph Blocher.

En 1992 : l'UDC remporte une campagne contre l'adhésion à l'EEE (espace économique européen). Création de l'ASIN= Action pour une Suisse indépendante et neutre, association contrôlée par C. Blocher. Au printemps 1999, l'UDC remporte un tiers des voix aux élections cantonales de Zurich. En octobre 1999, l'UDC devient le premier parti politique en pourcentage avec 23 % des voix (11,9 % en 1991). Mais la percée reste limitée en nombre de sièges. En février 2000, l'UDC remporte les élections cantonales de St Gall (à la frontière autrichienne).

Malgré ces victoires, l'UDC a du mal à s'implanter en suisse alémanique et urbaine où elle est perçue comme un nationalisme suisse-allemand.

Allemagne

La droite radicale allemande présente deux courants hétérogènes. A l'extrême droite traditionnelle, issue plus ou moins directement du nazisme, s'ajoute désormais le national populisme de Ronald Schill. Ces deux courants se réfèrent à des traditions, des cultures politiques qui n'ont rien à voir entre elles. Ils n'entretennent aucune relation et n'ont pas vocation à s'associer.

L'extrême droite traditionnelle allemande est issue du national-socialisme. Largement discréditée après la guerre, elle n'a connu que des succès ponctuels, en RFA. Une première vague de résurgence, de 1948 à 1952 a bénéficié au SRP (Sozialistische Reichspartei – Parti socialiste du Reich), qui s'inspirait directement, explicitement de l'hitlérisme. Puis de 1966 à 1969, une deuxième vague a permis au NPD (Nationaldemokratische Partei Deutschlands) de s'installer dans le paysage poli-

Belgique

Du fait de l'organisation de l'état belge en territoire flamand et wallon ainsi que du fait du « nationalisme » inhérent à l'extrême droite, il faut distinguer :

- l'extrême droite flamande : une composante essentielle, le Vlaams Blok et un grand nombre de petits groupes et organisations plus ou moins proches de celui-ci ;
- l'extrême droite francophone : divisée en différents mouvements.

L'extrême droite flamande

Le Vlaams Blok est fondé en 1978 par le regroupement de deux petits partis nationalistes, dirigés par des dissidents radicaux du premier parti nationaliste de l'après-guerre.

Aux élections de décembre 1978, Karel Dillen est élu pour le Vlaams Blok dans l'arrondissement d'Anvers au Parlement national. La direction actuelle du parti est composée de plusieurs courants politiques : catholique et ultra-libéral, nationaliste-révolutionnaire, nationaliste-flamand...

Originaire de Bruges (ouest), Filip Dewinter est devenu en 1987 le plus jeune député fédéral jamais élu en Belgique. En écrivant en 1989 un petit livre intitulé « Eigen Volk Eerst » (Notre peuple d'abord), il axe l'idéologie de son parti autour

du thème de l'immigration et de l'insécurité, il reprend en fait les thèmes et la stratégie du FN. Il a fait du Vlaams Blok le principal parti d'Anvers en atteignant le score de 33 % lors des élections municipales d'octobre 2000. Aux élections législatives de 1999, il avait obtenu 15,5 % des suffrages en Flandre. Le Vlaams Blok n'a pas réussi par contre à percer à Bruxelles alors qu'ils ont mis tous leurs moyens, fait des accords avec l'extrême droite francophone pour qu'elle ne se présente pas et se rallie à eux dans la capitale, alors qu'ils avaient annoncé une victoire éclatante à Bruxelles. Lors des dernières élections en 2003, sur l'ensemble du territoire, le Vlaams Blok progresse, il obtient 11,59 % (+ 1,72 % par rapport à 1999) des suffrages exprimés soit 18 sièges à la chambre des représentants (+ 3 sièges).

L'extrême droite francophone

L'extrême droite wallonne est morcelée en un grand nombre d'organisations aux effectifs très limités, issues pour la plupart de scissions ou de tentatives de regroupement. Les principaux partis sont le FN (1985) calqué sur le FN français, le FNB (1995) : scission du précédent, en nette perte de vitesse, le REF (1995) : se réclamant du rexisme (idéologie fasciste faisant référence à la Belgique fasciste de la Deuxième guerre mondiale), national socialiste. Lors des dernières élections en 2003, le FN a obtenu un siège à la chambre des représentants avec 1,98 % des voix.

tique. Il comptait encore, en 1996, 3 500 adhérents. Plus récemment, une troisième poussée, à partir de la fin des années 80 s'est manifestée par l'apparition des Republikaner et de la DVU (Deutsche Volkunion - Union du Peuple allemand). La DVU représente le courant « national libéral ». Il a été créé en 1971 par l'homme d'affaire et éditeur négationniste Gerhard Frey. Il pouvait s'appuyer sur 15 000 adhérents en 1996. Les Republikaner, quant à eux, sont issus d'une scission de la CSU en 1983. Le leader historique, Franz Schönhuber, ancien Waffen SS, s'est nettement radicalisé dans les années 1990. Cette évolution a rencontré l'opposition du parti qui a imposé le départ de Schönhuber afin de renouer avec une stratégie d'alliance avec la droite conservatrice. Ce parti comptait, d'après Schönhuber, 11 000 adhérents en 1996. Les différences entre ces partis d'extrême droite s'expliquent plus par des rivalités personnelles que par de véritables différences idéologiques. Les scores électoraux de ces partis sont généralement faibles. Les scores des Republikaner ont toutefois connu deux poussées régionales et provisoires, dans le Bade Württemberg entre 1992-1996 (10,9 % des suffrages aux élections régionales de 1992, 9,1 % à celles de 1996) et en Saxe-Anhalt en 1998 (12,9 % aux élections régionales).

Le courant populiste est formé par le Parti de l'Offensive de l'Etat de droit (PRO - Parti de l'Offensive de l'Etat de droit) fondé par **Ronald Schill**, magistrat de Hambourg, en vue des élections municipales de

septembre 2001. Le PRO se contente de développer un seul et unique thème : l'insécurité, et considère que les étrangers sont les principaux responsables de la délinquance et de la criminalité. Ce parti n'est pas fonctionnel. Il reste essentiellement un cercle de quelques sympathisants. Si les tentatives de Ronald Schill pour implanter son parti dans d'autres Länder se sont soldées par des scores ridicules, le PRO a toutefois obtenu 19,4 % des suffrages aux élections municipales de Hambourg en septembre 2001. Ces élections ont donné lieu à une nouvelle coalition municipale CDU-PRO et Ronald Schill a obtenu le ministère de l'Intérieur du Länder de Hambourg. Le tabou de l'alliance droite / extrême droite ne fonctionne pas pour ce nouvel extrémiste. Victime de chantage de la part de Ronald Schill, le bourgmestre a « licencié » celui-ci le 19 Août 2003

Autriche

L'extrême droite Autrichienne est essentiellement représentée par le **FPÖ**, le parti de droite populiste de **Jörg Haider**. Une des spécificités importantes de ce pays est la participation du FPÖ, depuis fin janvier 2000, à la coalition de gouvernement.

L'histoire de l'Autriche au 20^e siècle a été marquée par l'Anschluss en 1938, c'est à dire le rattachement du pays à l'Allemagne hitlérienne, approuvé par un plébiscite à 99,73 % des voix. Suite à la défaite de l'Allemagne nazie, est inscrite dans la constitution une interdiction, pour les anciens membres du parti Nazi, de se présenter aux élections. La création du VdU (association des indépendants), en 1949, permet de contourner cette interdiction et marque la première étape vers la constitution en 1955, par un ancien secrétaire d'Etat du gouvernement nazi autrichien en place avant l'Anschluss, du FPÖ. Jusqu'en 1983, l'influence de ce parti est limitée : il stagne à 5 % des voix.

En 1983, les sociaux démocrates (SPÖ), qui n'ont plus la majorité absolue (47,8 %), décident de s'allier au FPÖ (4,9 %) pour rester au pouvoir. Le FPÖ, à cette époque, comprend une faction libérale. Mais, en septembre 1986, grâce à une préparation très soignée de sa candidature, Jörg Haider réussit à prendre la direction du parti. Cette élection se fait au détriment des libéraux. Jörg Haider entreprend alors une complète réorganisation interne du FPÖ qui devient le parti d'une seule personne : celle de son leader et qui se radicalise. Le coup de barre à l'extrême droite force le SPÖ à mettre fin à la coalition, provoquant les élections générales de 1986. Kurt Wald-

heim est élu président de la république malgré les révélations sur son passé caché comme officier de l'armée nazie dans les Balkans.

Lors des élections régionales du mois de mars 1989, Jörg Haider, bénéficiant de l'appui de l'ÖVP (parti démocrate), devient chef du gouvernement de la Carinthie. Cette région, « laboratoire politique du FPÖ », est le bastion électoral du parti. Les scores obtenus aux élections régionales par Jörg Haider dans ce Land ne cessent de s'améliorer avec 29 % des voix en 1989; 33,3 % en 1996 et 42,1 % en 1999. Dans le même temps, le parti prend de l'ampleur au niveau national. Les résultats électoraux du FPÖ aux élections législatives sont de 9,7 % des voix en 1986, 16,6 % en 1990, 22,9 % en 1994 22,9 % et 26,91 % en 1999. Le 1^{er} février 2000, grâce à une coalition avec l'ÖVP, le FPÖ rentre au gouvernement et obtient le poste de vice-chancelier cinq ministères et deux secrétaires d'états : vice-Chancelier, droit de la femme ; Ministères (Affaires sociales, Défense, Finances, Infrastructure, Justice) ; Secrétariats d'Etat (Santé, Tourisme). L'Union Européenne décide alors de suspendre les contacts bilatéraux de gouvernement à gouvernement avec l'Autriche pour protester contre l'entrée de l'extrême droite dans la coalition gouvernementale. Mais quelques mois plus tard, les quatorze pays européens décident de nommer trois personnalités qui doivent rédiger un rapport sur la situation politique en Autriche. Sur la base de ce rapport, les sanctions contre l'Autriche sont levées.

Le 28 février 2000 Haider démissionne de la tête du parti et donne la main à Madame Riess-Passer, l'un des ses plus fidèles lieutenants et vice chancelière du gouvernement. Jörg Haider poursuit un double objectif : faire de son Land de Carinthie, une vitrine de sa politique et pourquoi pas un tremplin pour le poste de chancelier et pérenniser une coalition au terme de laquelle le FPÖ sera accepté comme un parti de pouvoir. Le 15 février 2002, Jörg Haider affirme encore se « sacrifier » pour le FPÖ et annonce son retrait « définitif » de la politique pour se consacrer uniquement à la tâche de gouverneur de Carinthie. Trois jours après il fait nommer au gouvernement un des ses intimes. Il intervient de façon toujours plus agressive pour rendre au FPÖ le profil radical perdu depuis son arrivée au pouvoir.

Le 24 novembre 2002, le parti conservateur de Wolfgang Schüssel remporte les élections législatives anticipées en Autriche dans des proportions inattendues. Avec plus de 42 % des suffrages, 15 % de plus qu'en 1999, il distancie ses rivaux sociaux-démocrates, longtemps

hégémoniques. Mais, surtout, il phagocyte son allié au gouvernement sortant, le parti populiste de Jörg Haider, qui, en proie à des dissensions internes, a perdu 16,8 % des voix conquises trois ans plus tôt, passant de 26,9 % à 10,16 % des voix et 19 sièges. Près des deux tiers de ses électeurs se sont détournés d'une droite populiste minée par ses dissensions internes, la moitié d'entre eux votant cette fois pour l'ÖVP. Le parti de Jörg Haider a subi une sévère défaite jusque dans son bastion de Carinthie, où il tombe de 39 % à 24 %, rétrogradé derrière les socialistes et les conservateurs.

Suite à quelques mois de gouvernement du pays par une coalition conservateurs-verts, alliance inédite entre le parti chrétien conservateur et la mouvance écologiste, le 28 février 2003 l'Autriche a vu un retour à une coalition « noir-bleu » entre l'ÖVP de M. Schüssel et le FPÖ. Comme les trois années précédentes, le pays reste gouverné par une coalition de droite, où les populistes sont moins nombreux qu'avant et cantonnés à des postes où ils ne risquent pas de trop gêner le fonctionnement des instances européennes.

Le premier test électoral depuis la constitution du nouveau cabinet Schüssel, les municipales du 9 mars en Carinthie, s'est révélé mauvais pour la droite : le FPÖ a subi un nouveau recul tandis que l'ÖVP, qui comptait capitaliser son triomphe aux législatives du 24 novembre, n'a progressé que d'un point.

Italie

Comme l'Autriche, l'Italie présente la particularité d'avoir un gouvernement de coalition auquel participent des partis d'extrême droite. Avec « l'opération mains propres », menée par des juges attaquant de front la corruption, les années 90 ont marqué un tournant dans la politique italienne en déstabilisant tous les partis politiques traditionnels importants. C'est à cette période que Silvio Berlusconi a commencé sa carrière politique en se faisant élire en 1994 à la tête d'un gouvernement de coalition comprenant l'Alliance Nationale (AN), héritière du MSI fondé à la fin de la guerre, et la Ligue du Nord fondée en 1991 par fédération des principales ligues en une organisation unique dont le secrétaire général est Umberto Bossi. Silvio Berlus-

coni a été à nouveau élu en 2001 à la tête de la coalition « Maison des libertés » comprenant en plus en plus de ces deux partis, Forza Italia.

L'Alliance Nationale se décrit comme un parti de droite, élément d'une coalition de centre-droit, dans laquelle il serait le champion d'une Europe des nations et d'une économie proche des individus avec une défense d'un état social « hérité des traditions catholiques et des populations de droite » existant au niveau européen. L'AN prône aussi un contrôle de l'immigration et une diminution du droit d'asile dans le cadre des accords de Schengen. La Ligue du Nord, quant à elle, a des positions très proches de l'extrême droite sur un certain nombre de sujets : la xénophobie, les valeurs autoritaires et l'attitude anti-système mais elle renie le fascisme.

La fin de la seconde guerre mondiale a officiellement entraîné une défascistation dans le pays, mais, dans les faits, la plupart des responsables et idéologues fascistes n'ont pas été touchés. De nombreux militants se sont retro-

uvés ainsi prêts à agir dès la fin du conflit et ont fondé de suite de nouvelles organisations fascistes, la principale étant le MSI. Fondé en 1946, le MSI mouvement néo-fasciste reste marginalisé jusqu'à la fin des années soixante recueillant 5 % des suffrages. Petit à petit, le MSI, se rapproche de formations gouvernementales et noue des relations avec le monde catholique. Cette évolution est marquée par les scores électoraux obtenus par Fini et par la petite fille du duc, Alexandra Mussolini en 1993 : respectivement 47 % de voix à Rome et 44,4 % à Naples. En janvier 1995, le congrès du MSI décide de transformer le nom du mouvement en *Allianza Nazionale*. Les délégués, à une forte majorité, votent pour des motions qui condamnent toutes formes de racisme et de totalitarisme.

L'Alliance Nationale et la Ligue du Nord sont opposées sur « l'identité nationale ». La ligue du Nord est fédéraliste, régionaliste voire séparatiste alors que l'AN est nationaliste. Les différences entre ces deux formations sont dues en partie à leur histoire.



Elections présidentielles en Nord-Pas-de-Calais : Un raz-de-marée ?

Au lendemain du choc provoqué par le passage du Front National au second tour des élections présidentielles, nombreux furent les analystes de la vie politique française à pointer du doigt la région Nord / Pas-de-Calais. A les écouter, cette région, avec quelques autres, se serait montrée tout particulièrement sensible au phénomène LePen et aurait vu le nombre de ses concitoyens votant FN augmenter sensiblement depuis les précédentes élections nationales.

De fait, si, le 21 avril 2002, le candidat LePen rassemblait, sur l'ensemble du territoire français, 16,91 % des voix, son score était de 19,03 % (21,99 % en y ajoutant les voix de Bruno Mégret) dans le département du Nord et de 18,40 % (20,60 % avec les voix de Mégret) dans celui du Pas-de-Calais, soit plus que la moyenne nationale déjà horriblement élevée. Plusieurs explications furent

proposées pour rendre compte de ce « pic nordiste » : la région présente un taux de chômage plus élevé que la moyenne nationale, la classe ouvrière – en partie récemment séduite par les thèses du FN – y est particulièrement représentée, elle semble être plus touchée par la criminalité que ses proches voisins, etc. etc.

Si tant est que de telles explications étaient à même de rendre compte totalement du vote Le Pen, encore faudrait-il y adjoindre le fait que, terre d'élection de la gauche depuis plusieurs dizaines d'années, la région fut tout naturellement proportionnellement sensible au désaveu général des partis de gauche alors au gouvernement qui fut l'un des aspects marquants de ces élections. A titre d'exemple, la ville de Wingles, ancien bastion PCF, votaif cette fois à 31,10 % pour l'extrême droite. Est-ce à dire que plus qu'à une victoire du Front National, c'est à un échec cuisant de la gauche gouvernementale auquel nous avons assisté, le 21 avril

dernier, dans la région Nord-Pas-de-Calais ? Certes non, il ne serait ni raisonnable ni responsable de minimiser de la sorte l'ampleur du phénomène et donc du risque FN. Mais il convient cependant de garder à l'esprit, lorsque l'on analyse les résultats de Le Pen pour cette région, que si hausse importante du pourcentage de voix données à l'extrême droite il y eut, ce sont 2 000 personnes en plus, pour toute la région, qui glissèrent dans l'urne le bulletin « Le Pen » par rapport aux précédentes présidentielles ». La hausse quant à elle très sensible de l'abstention (qui dépassa les 28 % au soir du premier tour et que chacun s'accorde à imputer, en partie au moins, à la démobilisation de l'électorat de gauche) étant à l'origine de cet « effet d'optique » concernant les pourcentages affichés. C'est dire que si le MRAP Nord / Pas-de-Calais et ses 8 comités locaux est plus que jamais motivé pour mener à bien son combat antifasciste de proximité, son combat anti-FN notamment

à la veille des élections régionales (FN compte 14 élus sur 113 conseillers régionaux). L'efficacité d'un tel combat sera en quelque sorte proportionnelle à notre capacité à mobiliser sur cet enjeu l'ensemble des partenaires sociaux et politiques de la région (associations, syndicats, partis politiques progressistes, etc.). C'est qu'en effet, cette lutte contre le racisme, même entendue au sens large, ne saurait neutraliser, à elle seule, l'ensemble des motifs qui ont pu inciter plus de 20 % des votants à choisir l'extrême droite et il apparaîtrait en conséquence nécessaire pour notre mouvement d'agir aussi auprès des Politiques afin qu'ils assument leur responsabilité à savoir : d'affirmer en sus, à ces mêmes personnes comme à leur électorat désabusé et à la foule des abstentionnistes, de nouvelles raisons de croire en un horizon politique porteur de justice et d'égalité.

17 octobre 1961

La bataille de Paris

Par Jean-Luc Einaudi

Interview de

Dominique Paquier-Gaillard

Retranscrit par Fanny Weiss



Lors d'une fête du livre du 1^{er} mai, radio dialogue a reçu Jean-Luc Einaudi, spécialiste des événements du 17 octobre 1961 durant lesquels plusieurs centaines d'Algériens ont été tués par la police française. Elle a réalisé cette interview dont nous vous retranscrivons quelques morceaux choisis avec leur accord.

Radio dialogue : « Pourquoi a-t-il fallu attendre plusieurs décennies pour qu'on en parle ? Ca fait partie de tout ce silence autour de la Guerre d'Algérie ? »

Jean-Luc Einaudi : C'est-à-dire que, dans ce cas précis, il y a eu plusieurs phénomènes :

● La première raison est une volonté délibérée d'étouffer, d'empêcher, d'interdire une connaissance de ce qui s'était produit au moment même des faits. Et cela a été la responsabilité

même du préfet de police de l'époque, Maurice Papon, qui a véritablement tout fait pour que rien ne soit connu, et la responsabilité du pouvoir politique de l'époque qui s'est opposé à ce qu'il puisse y avoir, par exemple, une commission d'enquête parlementaire... On peut en comprendre les raisons car cela a eu lieu à Paris (en banlieue parisienne), dans la capitale d'un pays qui se veut le pays des Droits de l'Homme.

● Deuxième raison, disons que dans sa majorité la population française n'était pas prête forcément à savoir cette vérité. En arrière-fond il y a quand même l'idée répandue qu'il ne s'agissait que d'Algériens qui n'étaient pas considérés à l'égal des Français de France, voilà.

Enfin une troisième dimension est que les victimes n'avaient pas le droit à la parole. De plus un grand nombre d'entre eux, analphabètes, n'avaient pas accès à l'écrit. En outre, il faut savoir que, depuis des années en France et en banlieue parisienne particulièrement, les Algériens vivaient sous un régime de terreur, en particulier de terreur policière. Ces immenses bidonvilles qui existaient à Nanterre étaient le théâtre de descentes régulières de police, de policiers français et de supplétifs. C'est d'ailleurs le paradoxe de cette période, on était dans un régime démocratique, avec des élections, avec une presse, et au sein de ce régime il y avait une partie de la population qui, rappelons-le, était officiellement française (on parlait de français-musulmans d'Algérie), eh bien, parmi toute cette population, une partie vivait sous un régime qui, lui, n'était pas du tout démocratique. Et c'est ce qui a permis, en partie, que de tels événements puissent être occultés. Parce qu'au fond, ce qui s'est produit à ce moment-là, ce massacre, c'est le paroxysme de pratiques qui s'étaient répandues. Vous comprenez qu'on ne débouche pas sur de tels agissements comme ça brutalement. Il faut bien comprendre qu'il s'agit de retombées en France, sur le territoire métropolitain, comme on disait à l'époque, de cette guerre qui avait lieu en Algérie depuis 1954. Que c'est au fond le produit d'une gangrène, si vous voulez. Donc, ces événements sont très liés à cette situation de guerre

avec tout ce que cela peut produire dans les mentalités, tout ce que cela peut produire comme haine, comme mépris pour celui qui est perçu comme l'ennemi, comme suspect. Ces événements sont donc à resituer dans ce contexte...

Radio dialogue : « Alors justement, vous dites qu'il faut resituer les choses dans leur contexte et que ce 17 octobre 1961 n'est pas arrivé par hasard, alors peut-être faut-il rappeler que cette guerre durait depuis 7 ans, où en était-on exactement à ce moment là ? Des négociations de paix étaient largement engagées ? »

Jean-Luc Einaudi : Pas si largement que cela justement. Des pourparlers avaient commencé mais les négociations avaient été rompues au mois de juillet 1961. Il y avait rupture sur la question de l'avenir du Sahara, du Sahara avec toutes les ressources pétrolières et les essais nucléaires. C'était un enjeu tout à fait important. Et là on se demandait si les négociations allaient reprendre, rien n'était fait. Et puis il y avait un désaccord important au sommet de l'état français entre De Gaulle, qui voulait en finir avec cette guerre et qui dès le mois de septembre avait annoncé des concessions sur le Sahara, et puis le premier ministre Michel Debré qui lui était tout à fait en désaccord avec cette évolution et qui en septembre a donné sa démission à De Gaulle. Autre élément très important, c'est que dans cette période-là, on a le développement des activités terroristes de l'Organisation Armée Secrète (OAS). Au mois d'avril 1961, il y a tout de même eu la tentative de coup d'état militaire et se sont multipliées les activités terroristes de l'OAS, essentiellement sur le territoire algérien mais aussi en France. Il faut rappeler que l'attentat visant à tuer De Gaulle a eu lieu au mois de septembre. Donc, vous voyez, on se trouve dans une situation de crise très aiguë et c'est dans ce contexte-là qu'ont lieu ces événements. Avec les manipulations, les complots : une ambiance très particulière.

Radio dialogue : « Vous expliquez l'état d'esprit de la police par le nombre d'attentats qui avaient été perpétrés. Les dirigeants du FLN, qui étaient

à ce moment là en Allemagne, avaient décidé d'arrêter les attentats terroristes. Est-ce qu'ils ont été écoutés ? Est-ce que le FLN était en position de force en France dans la communauté algérienne ? »

Jean-Luc Einaudi : Oh oui, tout à fait, le FLN encadrait de très près l'immigration algérienne surtout en région parisienne. Concernant ces attentats contre les policiers, de la fin août à la mi-octobre 1961, au moins 11 policiers ont été tués à Paris et en banlieue parisienne par des groupes armés du FLN. Il est certain que cela a exacerbé un désir de vengeance et que cela a joué un rôle dans ce déchaînement de violence. A l'origine, ces attentats devaient être commis contre des policiers qui s'étaient faits remarquer par des exactions contre des Algériens. Mais, dans la majorité des cas, les policiers ont été tués parce qu'ils étaient policiers. C'est vrai que dans la police, il y a quelque chose de très fort, c'est l'esprit de corps. Donc il a contribué à cette réaction très largement répandue consistant à vouloir se venger mais là, contre l'ensemble d'une communauté. D'ailleurs depuis 1958, avec l'arrivée comme Préfet de police de Maurice Papon, la répression contre le FLN était devenue une répression contre toute une communauté. Dès la fin du mois d'août 1958, il y avait eu un premier couvre-feu contre l'ensemble de ce qu'on appelait à l'époque les nord-africains, que des rafles avaient eu lieu et que des gens avaient été internés à ce moment-là au Vel' d'Hiv', endroit où quelques années auparavant les Juifs rafles par la police française avaient été internés avant d'être déportés vers les camps d'extermination nazis. Il y avait eu à l'époque quelques protestations de gens pour qui la situation apparaissait insupportable. Mais enfin c'est une mesure qui avait pu être prise sans que cela pose problème au gouvernement de l'époque. Peu à peu, c'est une répression collective qui s'est développée. Il faut rappeler que, quelques jours avant ce massacre, un couvre-feu avait été décrété qui s'appliquait à l'ensemble de la population originaire d'Algérie. Celle-ci par un communiqué de la Préfecture de Police, se voyait supprimer le droit de sortir après 20 heures et de

circuler à plus de deux, durant la journée... Et c'est contre ce couvre-feu qu'ont eu lieu ces manifestations du 17 octobre 1961.

Radio dialogue : « J'aimerais qu'on revienne sur le 17 octobre 1961, sur les témoignages que vous avez recueillis. »

Jean-Luc Einaudi : Pour aller à l'essentiel, nous avons assisté à un déchaînement d'une violence policière, en l'occurrence meurtrière. Et avec une chasse à l'homme qui s'est généralisée, chasse à l'homme repéré en fonction de son apparence physique. Disons que la haine raciale a été le moteur de ces événements. Cela s'est produit dans les rues de Paris, en banlieue. Des rafles très nombreuses. Il y a eu plus de 10 000 Algériens, ou supposés tels, qui ont été arrêtés. Les véhicules de police ne suffisant pas, Papon a réquisitionné les bus de la RATP avec leurs chauffeurs. Des lieux d'internement ont été réquisitionnés également, et en particulier le Palais des Sports. Plus de 6 000 Algériens ont été internés au Palais des Sports ainsi qu'au Parc des Expositions, à côté. Ils ont été le lieu de violences meurtrières, commises contre des personnes qui souvent étaient déjà blessées.

Ces manifestations devaient être absolument pacifiques. C'était un ordre absolument impératif de la part de la direction du FLN qui voulait faire ainsi la démonstration d'un caractère pacifique. Elle avait perçu que ces attentats avaient dressé une partie de l'opinion française contre elle et voulait essayer de regagner cette opinion. Et il n'y a pas eu d'affrontement. Il ne faut pas avoir l'idée de cortèges de manifestants s'affrontant avec des forces de police. Non, ce n'est pas du tout cela qui s'est produit. Ce qui s'est produit, c'est véritablement une chasse à l'homme. Et d'ailleurs, officiellement,

il n'y a pas eu un seul policier blessé par balle. Officiellement, il y a eu, en tout et pour tout, un seul policier qui n'a pas pu reprendre son service le lendemain. Et donc, des arrestations massives parce que les manifestants, finalement, n'ont pas opposé de résistance.

Radio dialogue : « Ils n'ont pas eu le temps d'arriver à la manifestation en général parce qu'ils ont été cueillis à la sortie du métro. »

Jean-Luc Einaudi : Des cortèges proprement dits, il s'en est constitué un qui était parti de la place de la République avec plusieurs milliers de personnes (hommes, femmes, enfants) et qui est allé jusqu'à l'Opéra, en remontant les grands boulevards de Paris. Là, il y avait des barrages de police. Le cortège a fait demi-tour. Il n'y a pas eu le moindre incident. Des véhicules de police ont suivi le cortège et ont, à un moment donné, doublé le cortège. Et puis là, arrivé au niveau du cinéma le Rex, des policiers ont ouvert le feu froidement et ont chargé. Là des gens ont été tués. Il y a eu aussi un cortège très important, venant en particulier des bidonvilles de Nanterre, qui, arrivé au niveau du Pont de Neuilly, a fait l'objet de tirs de la part de policiers. Là aussi, il y a eu des tués. Un cortège a également pu se constituer pendant quelque temps boulevard Saint-Michel. Mais l'essentiel ce fut effectivement les rafles de gens qui présentaient l'apparence du Nord-africain. Ce qui fait qu'il y a eu des Italiens, des Espagnols qui ont été raflés. Mais la chose la plus abominable, est que ces violences ont été commises sur des personnes qui étaient prisonnières, qui étaient sans défense, qui étaient souvent déjà blessées. Par exemple, il y avait la pratique de ce que les policiers appelaient eux-mêmes les comités d'accueil. Elle

consistait à ce que les Algériens qui descendaient des véhicules de police, passent entre deux haies de policiers qui systématiquement les frappaient avec la volonté de tuer. Parce que quand on frappe sur les têtes, sur les parties sexuelles, toute de même !... Il y a eu un certain nombre de personnes qui sont mortes dans un lieu comme le Palais des Sports, soit des suites des blessures qu'ils avaient eues auparavant, soit provoquées dans les lieux mêmes.

Radio dialogue : « Qu'y avait-il dans la presse ? Quels recensements ont été faits de ces événements le jour suivant et les jours d'après ? Sur quels témoignages et sur quels documents vous basez-vous pour donner le chiffre de 200 victimes et peut-être même plus ? »

Jean-Luc Einaudi : A l'époque, dans les jours et les semaines qui ont suivi, la Fédération de France du FLN avait fait un recensement. Et petit à petit des informations lui sont arrivées. Finalement il y avait plus de 300 morts et disparus. Un des problèmes est qu'il y avait un très grand nombre de disparus. Et un grand nombre de ces disparus n'a toujours pas aujourd'hui réapparu ! Une des questions qui continue à se poser est ce qu'on a fait d'un certain nombre de corps. Il y a eu, par exemple, la pratique des noyades. Parmi les crimes qui ont été commis ces jours-là, il y avait le fait de jeter des Algériens du haut des ponts de Paris et de la banlieue. Des corps sont réapparus les jours et les semaines qui ont suivi. Cela s'est étendu sur des semaines et le recensement a été extrêmement difficile. D'autant plus difficile qu'il y avait une volonté d'étouffer.

Autre élément, plusieurs témoignages font état de massacres dans l'enceinte même de la Préfecture de Police. Des policiers sont venus dans la nuit même



informer Claude Bourdet, qui était rédacteur en chef de France Observateur, qu'une cinquantaine d'Algériens venaient d'y être tués dans la seule cour de la Préfecture de Police. Cette information a été reprise dans un texte signé par un groupe de policiers républicains. L'auteur de ce texte est venu témoigner au procès que m'a intenté M. Papon. Une troisième source fait également état de ce massacre dans ce lieu.

J'ai évalué et j'ai publié dans mon livre une liste de tués, de personnes dont on sait qu'elles ont été tuées, et de disparus. Jusqu'à ce jour, concernant les disparus je n'ai pu rencontrer qu'une seule personne qui m'a expliqué pourquoi elle avait été considérée comme disparue. Elle avait été amenée au Palais des Sports où elle a vu des choses tout à fait horribles. Ensuite elle a été internée dans des camps contrôlés par l'armée, en Algérie. Et cela jusqu'au mois de mars 1962.

Le chiffre que je donne n'est qu'une évaluation. Sur la base des nouveaux témoignages que je reçois, tous vont constamment dans le sens d'une aggravation de la situation. En vérité, parler de 200 victimes, est une évaluation basse. Très récemment, quelqu'un qui s'appelle Gérard Monatte (Secrétaire général adjoint du principal syndicat de police de Paris), m'a indiqué ce fait : il avait eu tout de suite connaissance que plus de 100 cadavres avaient été amenés dans le seul lieu de l'Institut médico-légal. Les cadavres étaient d'ailleurs tellement nombreux qu'un certain nombre d'entre eux a été rejeté à la Seine. Par ailleurs, il y a eu les corps des Algériens du Palais des Sports qui n'ont pas été amenés à l'Institut médico-légal.

La réalité tourne probablement autour de 300 victimes. Il est nécessaire que des recherches se poursuivent et peut-être arrivera-t-on à une connaissance plus précise des faits.

Artistes contre la guerre

Exposition d'artistes contre la guerre à Saint-Etienne, à l'Hôtel Colcombet, du 1^{er} au 19 octobre 2003.

Les œuvres d'une centaine de créateurs seront exposées et mises en vente.

L'argent de cette vente servira à financer des projets en faveur

de la scolarisation d'enfants victimes de la guerre.

Quatre expositions de photographes auront lieu dans la ville :

● **Rwanda :** « Les blessures du silence » de Yolande Mukagasana et Alain Kazinierakis à la galerie « Passions Mauresques ».

● **Palestine :** « La destruction de Jénine et Naplouse », d'Abd

Qusini, à la Comédie de Saint-Etienne.

● **Tchéchénie :** « Sur la route d'une guerre », de Stanley Greene - agence Vu, au Lycée Etienne Mimard.

● **Irak :** « Les enfants de l'embargo », de Jean-Luc Mège, galerie rue Jules Ledin.

La sélection du MRAP



L'ange de Goudron

Denis Chouinard, 2001
couleur, 1 h 40'

Comme tant d'immigrants avant lui, Ahmed Kasmi et sa famille ont fui l'Algérie au bord de la guerre civile. Établis à Montréal depuis trois ans, les Kasmi entament les procédures nécessaires à l'obtention de leur statut de citoyen-neté. Dans le giron familial où la tradition et les valeurs du pays quitté se poursuivent, tout semble aller pour le mieux dans l'attente des papiers.

Le fils aîné, Hafid, possède toutefois une vision bien différente des choses. Il devient membre d'un groupe d'activistes anti-mondialisation...

Les actions radicales du jeune homme l'obligent à prendre la fuite et plongent la famille dans le désarroi.

Pour tenter de sauver son fils et leurs chances d'obtenir les papiers canadiens, Ahmed se lance à la recherche d'Hafid dans les dédales enneigés de Montréal.

Cette démarche désespérée le poussera à faire une immersion forcée dans sa société d'accueil.

C'est au sein de ce groupe qu'Ahmed fera la connaissance d'Huguette amoureuse d'Hafid. Ensemble, ils partiront à sa recherche dans une folle équipée qui les mènera au nord du pays.



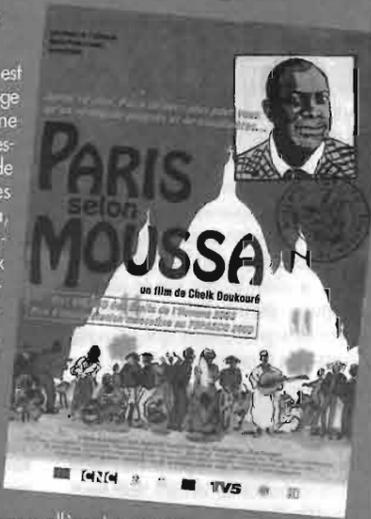
A propos de « L'Ange de Goudron » et « De Guerres lasses » : ces deux films sont mis à la disposition des comités locaux du MRAP par les producteurs qui souhaitent organiser des actions communes. Contact : J.-C. Dulieu ou M.-A. Bultez : 01 53 38 99 81.

Paris selon Moussa

Cheil Doukouéré
France, couleur, 96 minutes

◆ Prix UNESCO des droits de l'homme 2003.

L'agriculteur Moussa Sidibé est envoyé en France par son village de Guinée pour acheter une nouvelle motopompe à eau destinée à irriguer les champs de la coopérative. Malgré des papiers en règle et un visa, Moussa, à Paris, vit la situation fragile et absurde de ceux que leur couleur de peau désigne comme « étrangers ». Vole, exploité, méprisé, tabassé, arrêté... il s'aperçoit que quand on est noir et pauvre, il est difficile d'entrer en France, d'y rester, et même, comble de la bêtise, d'en repartir autrement que dans un charter. Un film dérangent que des moments d'humour allègent avec sympathie. Bon support de discussion pour adolescents et adultes.



Autres films à voir...

De guerres lasses

- ◆ Sortira en salles le 29 octobre 2003.
- ◆ Prix du film de la paix au festival international du film de Berlin.
- ◆ Avec le soutien du GNCR et de l'ACID en partenariat avec Amnesty International, le CCFD, la Ligue des Droits de l'Homme, Médecins du Monde, MRAP.

Quelque part en Bosnie, à l'issue du récent conflit, trois femmes accompagnées d'enfants, réunies par une commune détresse, vivent, pleurent, chantent, dansent et rient le temps d'un travail thérapeutique, dans une grande maison qui les accueille. Mais surtout, elles parlent, ou plutôt, elles tentent, à travers une parole souvent difficile, de retrouver un sens à leurs vies ravagées par la guerre.

Les enfants de la pluie

- ◆ Philippe Leclerc. Scénario d'après « A l'image du dragon » de Serge Bruso, 2003, France-Corée, film d'animation, 86 minutes, distribution MK2.

Il était une fois un monde clivé où vivaient deux peuples, les Pyross, fils du soleil, et les Hydross, enfants de la pluie. Aucun des deux ne supportait la saison de l'autre qui, dans le pire des cas, pouvait être mortelle. Le dictateur des Pyross, qui en savait très long, imposait, sur cette faiblesse, un pouvoir mafieux et une guerre sans fin.

Jusqu'au jour où Skân, un jeune écuyer, découvre un secret... Un beau dessin animé, au graphisme élégant et aux couleurs typées, chaudes ou froides selon le monde décrit. Une musique agréablement interprétée par l'orchestre national bulgare. Des messages importants, finement mis à portée d'enfants : le poids de la rumeur, le « mensonge » comme instrument officiel du pouvoir, les horribles méfaits de la guerre... Vous pourrez discuter du sens du mot « déserteur » et de la désobéissance à des ordres injustes. Enfin, vous attendrez l'impossible amour qui réconciliera l'eau et le feu, dans un monde en paix où pourront se boire les rayons du soleil. Un joli film sur la vanité de la guerre et l'amour de l'autre. Pour tous.

Promesses

- ◆ De Justine Shapiro, B.Z. Goldberg, Carlos Bolado (réalisateurs américains), 2002, documentaire, 106 minutes.

Profitant d'une période d'accalmie, entre 1997 et 2000, trois réalisateurs américains ont demandé à sept enfants juifs et palestiniens, âgés de neuf à treize ans, de donner leur vision du conflit au Proche-Orient. « Promesses » est le documentaire exceptionnel tiré de ces témoignages : les enfants se confient, parlent de leur quotidien, expliquent leur éducation. Leurs parents éclairent certains propos par leurs propres choix. Les réponses sont parfois terrifiantes, marquées de préjugés sociaux et religieux. Mais tout n'est pas désespéré dans ce documentaire : il nous révèle aussi des réflexions très personnelles, des attentes, un goût de vivre... Vous n'en finirez pas de débattre : pistes multiples, publics variés (des enfants à l'âge de ceux du film, aux adultes, parents ou non.)

Le patrimoine de l'humanité

Par Paul Muzard
(Membre de la présidence du MRAP)

La « libération » de l'Irak a donné lieu à d'affreux massacres. D'aucuns parlent de crimes contre l'humanité. Après dix ans d'embargo qui ont appauvri les populations, provoqué la mort de milliers d'enfants, avec des bombardements incessants, en particulier à Bagdad, de nuit et jour qui ont massacré des populations innombrables, atteint des hôpitaux déjà privés de moyens, dont de médicaments, crevé les conduites d'eau potable.

Les soldats américains, craignant des attentats ont, dans le doute ou le soupçon, tiré sur des civils. Les bombes à fragmentation, pourtant interdites, ont aggravé les dégâts humains ; suppléent-elles les armes de destruction massive, jusqu'ici introuvables en Irak, et pourtant présentées comme justification de la guerre ?

Au-delà des morts et des blessés, les troubles psychologiques provoqués, chez les enfants et chez les adultes, par la vue de corps déchiquetés, par

l'effroi causé par le bruit des bombardiers intervenant systématiquement des nuits entières, par la dispersion ou l'éclatement des familles, c'est un véritable chaos qui est retombé sur les populations.

Jusqu'ici aucun état des morts irakiens n'a été publié. Seul le nombre limité de morts américains a été chiffré officiellement.

Lors du pillage du grand musée archéologique de Bagdad, beaucoup se sont fortement émus de la dispersion ou de la destruction de souvenirs immémoriaux du berceau de l'humanité, « six mille ans d'histoire en ruine », s'est écrié un archéologue irakien ; le président de la République française a parlé à ce sujet de « crime contre l'humanité ! ». Les pertes, pillages et destructions de racines de l'humanité sont de fait une grave atteinte au patrimoine commun des hommes.

Mais les enfants massacrés, mutilés à vie, les hommes et les femmes assassinés, les intelligences, créatrices par définition, ne constituent-ils pas aussi le patrimoine commun de l'humanité ? En disant, dès la fin et peut-être même avant même le début de la guerre, qu'ils s'engageaient à reconstruire le pays, les américains ont cru pouvoir faire illusion. Pourquoi bombarder et démolir, si c'était pour reconstruire ? Car si l'on peut reconstruire des ponts, des routes et des immeubles, on ne peut pas redonner vie à des enfants, à des parents, à des

intelligences massacrées qui, tous, font partie de cet extraordinaire patrimoine de l'humanité. Tous les grands crimes collectifs, sont appelés crimes contre l'humanité en ce qu'ils sont, à chaque fois, une amputation irréparable de l'humanité. Les guerres, mais aussi les victimes de la shoah, les victimes de la faim dans le tiers monde constituent, dans tous les cas, d'affreux gâchis.

Certes, on souligne que Saddam Hussein a commis lui-même d'atroces massacres et répressions dans son peuple. Il a également commis lui-même un criminel appauvrissement du patrimoine national. Massacrer, c'est se faire un patrimoine négatif, un avenir national à la mesure de l'humanité qui habite le guerrier. Mais on ne peut prétendre construire en démolissant, comme s'il pouvait y avoir des massacres rédempteurs !

Ces destructions de vies et du monde sont telles qu'elles nous signifient, si l'on peut dire, que la vie d'un enfant ne vaut pas cher. Comment, après cela, pouvoir encore parler de droits de l'homme, de démocratie ? Comment prétendre encore qu'on y tient, quand est semée la terreur, le terrorisme, au moyen d'armements manifestement de destruction massive. Toute domination guerrière conduit inévitablement à la destruction.

Les méthodes guerrières sont hélas, des enchaînements. On a vu en Irak, comment dès la fin des opérations militaires, certaines valeurs sombraient

quasi automatiquement dans le chaos ; les pillages, de plusieurs types, certains ayant été prévus, n'étaient-ils pas un des signes que les ressorts de la vie en société étaient brisés ? Le patrimoine secret qui liait des populations, s'effiloçait. Sauve qui peut ! La peur, l'incertitude du lendemain, les hôpitaux pillés, les familles séparées, égarrées ou perdues, sous le regard distrait de soldats américains qui n'ont pas d'ordre de s'interposer ! Tous ces malheurs sont irréparables. Comment respecter un vivre ensemble quand on n'est pas respecté soi-même, quand, à la merci d'un dominateur, on est humilié ? D'autant plus que les cibles des bombardements étaient soigneusement sélectionnées, tandis que les puits de pétrole et les installations pétrolières n'ont jamais fait l'objet de bavures ; le ministère du pétrole était sous bonne garde, contrairement à musée archéologique. Le patrimoine qui enrichit les banques est mieux protégé que les enfants, que les humains qui, eux, sont périssables.

Par bonheur des hommes et des femmes épris de paix, se sont levés nombreux à travers le monde. Ces masses de gens qui se sont dressés contre la guerre, ont déclenché un phénomène relativement nouveau, ont apporté un germe d'espoir, en désavouant leurs gouvernants. A ces peuples maintenant de ne pas faire de leur mouvement une lumière éphémère. Car la guerre n'est pas finie, elle demeure une menace en ce qu'elle a répandu et semé la haine, et que, à chaque fois, elle appauvrit les promesses de la vie et le lent développement du patrimoine commun de l'humanité.

En Palestine, un témoin des destructions a évoqué « la routine des catastrophes qui détruisent les vies ». « Les catastrophes, explique-t-il, quand la vie d'une personne, d'une famille ou d'une société est bouleversée, sont des événements considérables, inhabituels, et n'ont lieu qu'une fois dans la vie. Le contraire de la routine. Mais par nature, quand il s'agit d'affronter les séries de raids de l'armée palestinienne, les palestiniens doivent passer, de façon routinière, d'une catastrophe à l'autre. Le temps manque pour s'habituer aux effets d'un désastre que déjà le désastre suivant est là. Et chaque jour, cette routine empire. Mais comme il s'agit d'une routine, personne n'y prête grande attention ». Adieu le patrimoine encore vivant, adieu le patrimoine qui se lève.

Le patrimoine le plus précieux de l'humanité, c'est la vie. Et non le gâchis.

Le prix de la mort, le prix de la vie

(Référence : ONU, UNICEF, GRIP ; chiffres publiés par « Clara Magazine », journal de Femmes Solidaires).

- Prix d'un avion « Predator » (avion sans pilote capable d'envoyer des missiles) : 25 millions de dollars.
- Prix d'un missile « tomawak » : 2 millions de dollars.
- Prix d'une seule bombe larguée sur les villes d'Irak : 27 000 dollars.
- 800 milliards de dollars : totalité des dépenses militaires en 2002.

Le prix de la mort

- Coût de la guerre en Irak (estimé par la Maison Blanche) : 100 à 200 milliards de dollars.
- Coût estimé de la force d'occupation américaine : 500 milliards de dollars.
- Entretien des soldats américains (et de leur matériel) qui occupent l'Irak (par jour !) : 200 à 400 millions de dollars.

Le prix de la vie

- Coût annuel pour réaliser et maintenir un accès à tous les êtres humains de la planète aux soins de santé de base, à une nourriture adéquate, à l'eau potable, à

l'éducation : 40 milliards de dollars (rappelons que la moitié de l'humanité vit avec moins de 2 dollars par jour, que 120 millions d'enfants ne vont pas à l'école, 30 millions de personnes meurent de faim par an dont 13 millions d'enfants ; 800 millions souffrent de malnutrition chronique).

- Coût pour éradiquer de la surface de la terre la poliomyélite : 1 milliard de dollars.
- Traitement des 200 millions de personnes atteintes de la tuberculose : 2,2 milliards de dollars (chaque année la tuberculose tue 2 millions de personnes dont 95 % dans les pays du Sud).

Etats-Unis

Sortir Mumia Abu-Jamal du couloir de la mort...

Par Jacky Hortaut
et Marina Rajewski

De retour des Etats-Unis, une délégation française témoigne de sa rencontre avec Mumia.

Une délégation française s'est rendue aux États-Unis du 5 au 8 septembre. Elle comprenait Nicole Borvo, présidente du groupe communiste du Sénat, Chantal Cauquil, députée européenne Lutte Ouvrière, Mireille Mendes-France, Le Triangle de la Solidarité, Claude Guillaumaud-Pujol et Marina Rajewski, Just Justice et Jacky Hortaut, représentant de la CGT.

Au cours de son séjour, la délégation a eu de nombreux contacts à Philadelphie, Pittsburgh et New-York avec les organisations et les militants américains engagés dans le combat pour la libération de Mumia.

Elle a participé à un rassemblement et tenu une conférence de presse devant L'Inquirer, un quotidien de Philadelphie connu pour son agressivité



malade à l'encontre de Mumia et de sa cause. Elle s'est également entretenue avec l'assistante du député Harold James qui, récemment, s'est préoccupé de la santé de Mumia.

Cette présence militante sur le sol américain avait pour objectif de marquer une nouvelle fois l'engagement français aux côtés de cet homme qui, faut-il le rappeler, clame son innocence depuis plus de 21 ans. Bien que provisoirement suspendue, la peine capitale à laquelle il a été condamné peut, en effet, à tout moment être rétablie du fait des recours judiciaires, notamment ceux initiés par l'État de Pennsylvanie. Même si la condamnation à mort n'était pas reprononcée, la prison à perpétuité (incompressible aux USA) pourrait être le nouveau verdict. A ce propos, les prochaines semaines devraient être décisives.

D'où la nécessité d'être particulièrement vigilant et d'engager au plus vite de nouvelles initiatives. **En ce sens, le Collectif Unitaire National de soutien à Mumia Abu-Jamal** (regroupant plus de 70 organisations) a d'ores et déjà décidé d'appeler à l'occasion de la journée mondiale de défense des Droits de l'Homme (décrétée chaque année

par l'ONU) **une grande manifestation à Paris le samedi 13 décembre prochain.**

En point d'orgue de son séjour, la délégation a rencontré Mumia en prison. Déshumanisation ! Tel est le sentiment qui traverse l'esprit lorsqu'on pénètre dans le couloir de la mort de la prison de Sci Greene, en Pennsylvanie. D'interminables couloirs immaculés nous emmènent à la salle des visites où nous rencontrons Mumia, dans un parloir anonyme, derrière une vitre en plexiglas. Privation des sens. Perte des repères : la prison impose ses rythmes de vie aux détenus : petit déjeuner à 6 h 15, déjeuner à 10 h 45 et dîner à 15 h 45.

Entre les murs d'une cellule minuscule, 22 heures par jour. Deux heures seulement sont réservées à la promenade dans une cage de quelques mètres carrés et de laquelle on n'aperçoit que le ciel. Jamais le moindre paysage à l'horizon, rien que des murs. Mais pour Mumia, les murs ne sont pas une barrière à la liberté. Il combat et résiste toujours, après 21 ans passés dans le couloir de la mort.

La prison n'a pas réussi à faire taire le journaliste, l'écrivain, le militant.

Il vient d'ailleurs de terminer son troisième ouvrage (*Faith of our Fathers*) consacré à l'histoire des africains américains. Malgré les murs, son esprit est ailleurs, aux quatre coins du monde en quête d'actualités qu'il analyse toujours judicieusement : « des milliers de vies détruites par la mondialisation financière à laquelle il faut opposer la nécessité d'une mondialisation des consciences et des solidarités. Irak, Palestine, Libéria, l'Empire américain veut tout contrôler et dominer pour régner en maître planétaire ».

Mais Mumia n'est pas pour autant pessimiste : « les centaines de milliers de personnes réunies dans les rues américaines contre la guerre en Irak et les millions d'autres de par le monde donnent confiance. Un jour, le gouvernement américain finira par reculer. Il ne faut jamais baisser les bras. Le pouvoir est entre les mains du peuple ».

Côté santé, en dépit des conséquences inhérentes à la sédentarité, c'est un homme en bonne forme que nous avons rencontré.

Côté mental, Mumia est toujours debout, fort de son innocence et de la justesse de son combat. La lutte pour sa libération tient en cette formule « tant que vous tiendrez, je tiendrai ».

Sans solidarité financière, Mumia ne pourrait assurer sa défense qui a déjà coûté plus d'un million de dollars. Il serait irrémédiablement condamné. Aussi, le Collectif Unitaire National renouvelle-t-il son appel à faire des prochains mois un grand moment de solidarité avec l'objectif de recueillir 100 000 euros, soit l'équivalent des sommes déjà collectées en France et reversées pour sa défense (contributions par chèques à l'ordre de MRAP Mumia Solidarité, 43, boulevard de Magenta, 75010 Paris).

Non au mur de séparation raciste

Par Renée Le Mignot
(Secrétaire générale adjointe)

Le gouvernement israélien est en train d'ériger un mur de séparation, censé empêcher les attentats terroristes, pour un coût estimé à 2 milliards de dollars, au milieu des territoires occupés de Cisjordanie. Des plans existent pour le poursuivre le long du Jourdain. Loin d'empêcher les attentats, il crée une situation aux conséquences tragiques incommensurables.

Le mur : l'annexion jusqu'où et jusqu'à quand ?

Ce mur, en forme de serpent, incarne la vision que le gouvernement Sharon a de la paix : rendre irréversibles les faits accomplis sur le terrain (colonisation entreprise depuis 1967), pour ne pas avoir à les négocier ensuite (cf Oslo) et rendre caduque toute perspective d'un Etat palestinien viable et indépendant. Alors que de nombreux articles, reportages et interviews font état de ce mur, sa réalité et ses dangers sont peu connus.

Déplaçant, directement ou indirectement, des populations et/ou les privant de leurs moyens de subsistance (en déracinant des arbres, en refusant l'accès à l'eau et aux terres cultivables) et des perspectives d'études et d'emploi (par le fait de restrictions désastreuses de liberté de mouvement), le Mur s'en prend à la capacité du peuple palestinien à persister, d'une manière comparable, aux expulsions de masse de 1948 et à l'occupation de 1967. Il permet l'annexion de 10% de la Cisjordanie soit plus de 1000 ha, la confiscation des terres les plus fertiles de 30 villages. Jusqu'ici le mur a déraciné 83 000 oliviers, démoli 35 000 m de tuyaux d'irrigation, annexé 31 puits (4 millions de m³ d'eau), 10 000 têtes de bétail n'ont plus accès aux pâturages, anéanti la production d'huile d'olive palestinienne à l'ouest du mur (2 200 tonnes par an).

ENSEMBLE, REFUSONS LE MUR DE SEPARATION RACISTE



« On estime qu'entre 90 000 et 210 000 Palestiniens vont être déplacés de leurs maisons. Comme tout le reste, ce Mur est conçu pour leur rendre la vie à ce point impossible qu'il ne leur reste d'autre choix que d'abandonner soit leur village, soit leur pays. Le Mur consacre les colonies juives (toutes illégales selon le droit international), et les rend irréversibles, de même que la saisie étape par étape de Jérusalem-Est; tout ceci transforme le futur Etat palestinien, toujours promis comme « viable », en un simple patchwork de ban-toustans et de camps de réfugiés, généralisant et aggravant le modèle déjà concrétisé dans la Bande de Gaza. Il emprisonne les Palestiniens (ou, pour mieux dire, cette fraction du peuple palestinien qui a jusqu'ici réussi à rester et à résister sur ses propres terres) dans une portion restreinte de la Cisjordanie, à l'intérieur d'un triple réseau meurtrier de béton, de fils de fer barbelés et de fortifications électroniques, dont les précédents dans l'histoire moderne appartiennent sans

conteste à la tradition totalitaire. Ce Mur transforme également les Forces israéliennes « de défense » et les citoyens israéliens eux-mêmes en gardiens de camps. En bref, il s'agit d'une nouvelle « Nakba », qui ne promet pour le présent et l'avenir que famine, déportations, terreur, guerre et abjection - quels que soient les arrangements transitoires auxquels parviendront des accords locaux et internationaux. » Etienne Balibar

« Ce mur transforme la vie de dizaines de milliers de personnes en enfer, sépare des familles et crée un peuple de détenus et un peuple de gardiens de camp. Il est également un désastre écologique en Palestine : destructions d'habitations, spoliations de terres, arrachages de cultures, altération des flux d'eau, confiscation et détournement des sources et des puits, déclin et raréfaction des populations animales et végétales, déchets des colonies polluants les villages, les cours d'eau et les exploitations agricoles, canalisations des eaux usagées, brisés contaminant

L'affiche est en vente au prix 1,5 € (au-delà de 5 exemplaires commandés : 1 €).

L'eau potable... - Alima Boumediene, députée européenne des Verts, déclaration à la Commission européenne de Strasbourg le 04/09/03.

Le Mur : une nouvelle étape dans la violation du droit international

La poursuite de l'occupation par Israël, au-delà de la Ligne Verte

La construction du mur constitue une nouvelle violation du droit international, tout comme l'occupation des territoires palestiniens depuis 1967 et la construction de nouvelles colonies.

À la lumière des résolutions 242 et 338 des Nations Unies, qui déclarent que la Cisjordanie et la Bande de Gaza sont des Territoires palestiniens occupés, la construction du Mur constitue en réalité, au nom de la sécurité, **un vol systématique de terres, illégal sur le plan international ainsi qu'une violation des droits humains** et environnementaux, dans le droit fil de la construction de nouvelles colonies et d'avant-postes, de routes de contournement, de check points militaires, et de l'établissement de zones militaires fermées, qu'Israël poursuit jour après jour.

Le mur : violations ultimes des règles de droit international

La construction du mur contrevient directement à la quatrième convention de Genève :

● Celle-ci interdit à la puissance occupante toute réquisition de terres, la

Erratum

Dans le précédent numéro nous avons commis une erreur de signature.

En effet l'article intitulé « Les désordres de l'ordre américain » a été rédigé par Alexandrine VOCATURO.

Nous sollicitons son indulgence.

destruction ou la saisie de propriétés, et toute modification à la propriété qui n'est pas requise par nécessité militaire.

● L'ensemble des droits humains fondamentaux sont violés :

– **liberté de circulation** : illustration par les points de passage qui sont censés être ouverts le long du mur et qui s'ajoutent aux pratiques arbitraires ayant cours aux check-points, aux bouclages...

• L'Administration Civile Israélienne a déclaré que des permis de traverser permanents seront délivrés aux habitants de ces enclaves, mais ceux qui seront à l'extérieur ne pourront pas entrer à moins qu'ils fassent la demande d'un permis spécial. L'organisation israélienne des droits humains, B'Tselem, craint que ces enclaves souffrent du même destin que la région d'al-Mawasi dans la Bande de Gaza, où tous les habitants ont besoin de permis spéciaux pour sortir. Des fouilles et des attentes très longues sont habituelles. Le seul check-point n'est ouvert que pendant certaines périodes, et est souvent fermé sans avertissement.

Impact de la première phase de la barrière de sécurité sur les districts de Qalqiliya, Tulkarem et Jénine, rapport de l'UNRWA, 15 juillet 2003.

– **accès aux biens et aux services publics (y compris l'éducation et la santé), jouissance des ressources naturelles** (dont la terre et l'eau), **droit à un logement adéquat, droit au travail.**

« Non seulement Israël ne reconnaît pas les droits de propriété des Palestiniens sur leurs terres, il ne leur reconnaît pas non plus le droit de récolter ce qu'ils ont planté et nourri pendant des centaines d'années. Il ne s'agit pas seulement ici d'un déni de leur droit à la propriété mais aussi d'un déni de leur droit à la vie. On se croirait revenu au temps du Moyen-Âge, quand le maître possédait non seulement la terre mais aussi le travail et la vie de son esclave. Ce qu'on ne comprend pas à ce stade, c'est le silence mortel des médias internationaux et de la communauté internationale modernisée ». Ghassan Andoni, « L'occupation ne reconnaît plus de limites ».

De la sorte, Israël contrevient aux articles 12, 13, 17, 18, 19, 21, 23 et 25 de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme. Appel PEN-GON, HIC, OMCT.

La construction de ce mur ne concerne pas que les Palestiniens. Dans la mesure où il est une séparation qui se veut définitive entre deux peuples, il enferme également la

société israélienne comme l'ont très bien compris Uri Avnery (président de Gush Shalom) et les pacifistes israéliens.

« Ce qui est spécifique à ce mur est qu'il est inhumain. Les ingénieurs ont pris en compte les collines, les vallées, les colonies et leurs routes de contournement. Ils ont complètement ignoré l'existence d'être humains ; ils ont ignoré les quartiers et les villages palestiniens, leurs habitants et leurs champs. Comme s'ils n'existaient pas. Et ainsi le mur se situe entre les enfants et leur école, entre les parents et leurs enfants, entre les villages et leurs puits, entre les paysans et leurs champs. Le mur coupe les milliers de fils qui constituent le tissu de la vie quotidienne des gens comme s'ils n'étaient pas là... Un Etat qui s'entoure d'un mur n'est rien qu'un Etat-ghetto. Un ghetto fort, un ghetto armé qui fait peur au monde environnant mais un ghetto quand même... Nous ne parviendrons à la peine que si nous surmontons cette mentalité. Et tout d'abord, le mur doit tomber » 30 août 2003

De fait, les timides déclarations de la communauté internationale sont encore plus alarmantes : quel point de non retour faudra-t-il atteindre pour obtenir une réaction ? Combien de

familles palestiniennes auront été dépossédées de leurs terres et expulsées avant une intervention officielle auprès des autorités israéliennes ?

Les citoyens européens doivent pouvoir exprimer leur refus de ce mur et faire appel à leurs autorités, françaises et européennes, pour qu'elles fassent pression sur les autorités israéliennes, engagées dans cette course macabre à l'annexion, l'expulsion de populations de leurs terres et l'accroissement de la haine entre deux peuples pourtant liés ensemble à l'avenir de leur région.

Les Etats signataires de la Quatrième Convention de Genève doivent, conformément à l'article 1, s'engager à « respecter et à faire respecter la présente Convention en toutes circonstances ». Alors, quid de l'Union européenne et de ses Etats membres, tous signataires ?

La Plate-forme des ONG pour la Palestine (dont le MRAP est membre) vient de décider une campagne d'information et de mobilisation. Nous vous tiendrons informés. D'ores et déjà le MRAP appelle à signer la pétition d'Etienne Balibar « **stop the wall** » <http://www.petitionline.com/petition.html> et à votre disposition une affiche « **ensemble refusons le mur de séparation raciste** ».

Délégation en Palestine Exposition de photos

Par Jean-Claude Dulieu
(Secrétaire général adjoint du MRAP)



Dans notre précédent numéro nous avons publié l'interview du Président Arafat, réalisée lors de sa rencontre avec la délégation pour la Paix organisée par l'association pour le Jumelage des villes françaises avec les camps de réfugiés palestiniens.



Kalandia, El Amari et Daisheh près de Jérusalem, Bethlehem, Ramallah, que ce soit au cours de nos rencontres avec le Consul de France, les Députés palestiniens, les pacifistes Israéliens, lors du débat à la Knesset ou encore à la Mouquata avec Yasser Arafat.

Nous n'avons pas pu nous rendre dans la bande de Gaza, celle-ci étant totalement bouclée par l'occupant Israélien. Dans ce contexte catastrophique, nous avons été frappés par la persistance du combat pour la vie dans tous les sens du terme. Cela se concrétisant, par exemple avec la

construction dans les camps de centres de loisirs, la volonté de la jeunesse de se former notamment à l'informatique, toutes activités qui aident les intéressés à garder le moral.

On sent une grande dignité, une volonté de résister, de vivre malgré tout.

Nous étions à la veille du sommet du Quartet du 22 juin où devait se décider ou non le démarrage de la « feuille de route ». Il va de soi que toutes les discussions que nous avons eues abordaient cette question (voir numéro précédent de *Différences*). Même si l'espoir était minime, il était dans tous les esprits des pacifistes Israéliens comme Palestiniens. Aujourd'hui nous savons où en est malheureusement ce processus de paix.

Toutefois le combat pour la Paix doit se poursuivre ; c'est pourquoi notre mouvement appelle à une mobilisation contre l'expulsion d'Arafat, contre la construction du mur de Séparation raciste et pour obtenir une force de protection internationale.

Appel à souscription

Madame, Monsieur,

Né de la Résistance, le MRAP est fort de l'expérience d'un demi-siècle d'engagement en faveur des Droits de l'Homme, de la Paix et de la Fraternité entre tous les hommes, quelles que soient leurs origines.

Aujourd'hui, pour rester fidèle à cet héritage, confronté à un racisme de plus en plus banalisé, le MRAP œuvre sur le terrain pédagogique, juridique et politique :

● Nous croyons à l'éducation pour faire évoluer les mentalités : le MRAP intervient dans plus de 1500 établissements scolaires, forme des militants, participe à des débats, organise des colloques.

● Sur toute la France, plus de 70 permanences juridiques viennent en aide aux sans papiers. En notre nom, 150 avocats bénévoles mettent leurs compétences au service des victimes de discriminations ou d'agressions racistes.

● Notre engagement politique se fonde sur l'exigence de la citoyen-

neté égale pour tous. Nous œuvrons pour modifier les comportements et doter la France et l'Europe de lois plus conformes aux exigences de l'égalité de dignité de toute personne. Nous nous engageons sans concession pour résister à la percée de l'extrême droite et aux comportements qui l'encouragent.

En même temps, l'état de notre situation financière risque de nous imposer, à très court terme, une dramatique réduction de notre activité.

Au-delà de notre indépendance, de notre efficacité, c'est la survie même

de notre mouvement qui est en jeu et surtout le devenir de notre combat antiraciste.

Aussi le MRAP a-t-il décidé de lancer une souscription nationale.

Chaque don est pour nous un signal d'adhésion à nos valeurs, un geste d'engagement et d'encouragement indispensable, précieux, vital pour notre association.

Nous comptons sur vous.

Mouloud Aounit
Secrétaire général du MRAP

Contre le racisme, pour l'amitié entre les peuples.

Je soutiens financièrement votre action et verse la somme de : ■ 20 euros ■ 50 euros ■ 100 euros ■ Autre

Nom : Prénom :

Adresse :

Merci de libeller votre chèque à l'ordre du MRAP.

Vous pourrez déduire 50 % de votre don, à hauteur de 6 % de votre revenu imposable.

Courrier des lecteurs

Malgré tous les rendez-vous ratés, et les problèmes internes aux deux camps, juifs et musulmans doivent s'inscrire dans une dynamique de paix et de bonne entente. A terme, les bonnes volontés dans les deux camps devraient parvenir à favoriser l'adoption de l'idée toute simple que nous juifs et musulmans devons vivre ensemble en harmonie.

Faisons d'abord un bref rappel des faits, lors de la période de Al ANDALUS, une coexistence pacifique a été notée entre les deux communautés juives et musulmanes pendant plusieurs siècles. Il faut entamer une nouvelle ère, celle de la reconnaissance réciproque et de la co-

existence pacifique. Certes, les obstacles sont encore nombreux notamment sur la question du Proche-Orient, qui attise toutes les haines de parts et d'autres. Mais l'accession au pouvoir d'hommes politiques animés d'un désir de paix de peuples de vivre dans des frontières sûres et reconnues, cela aiderait nos deux communautés juives et musulmanes à développer un respect mutuel. Tous les historiens reconnaissent que les deux communautés ont vécu pacifiquement dans l'Espagne musulmane. Aujourd'hui il faut se souvenir de cela et entamer une nouvelle ère faite de reconnaissance et de respect mutuel.

Le but en créant cette association est de mobiliser toutes les bonnes volontés pour favoriser l'entente, le dialo-

gue, propager un esprit de coopération et de solidarité visant à favoriser le rapprochement de nos deux communautés juives et musulmanes. Le courage des opinions est le devoir de tout humain. Refuser l'injustice et l'agression sous toutes leurs formes, leur opposer la fraternité et la solidarité, valeurs qui sont par essence ancrées dans notre désir de vivre en bonne intelligence avec nos voisins juifs, nos aspirations sont identiques à savoir édifier un avenir sûr, empreint de paix et quiétude, de respect de l'autre dans sa différence et de respect de ses lieux de culte.

Abdessamad EL ABAR
Président de l'association
Shalom Salam

